

Crédit photos

- p. 5 :**
Alain Ventura
- p. 6-12 :**
Simone Cros Allier
- p. 13-16 / 22 :**
Etienne Passebois
- p. 17-18 :**
Françoise Toulze
- p. 19-21 :**
Alain Pantel
- p. 37-38 :**
Muriel De Gaudemont
- p. 39 :**
Christian Rameau
Pierre Emmanuel Dautry
- p. 40 :**
AMAC

Sommaire

- p. 3 - Edito
Le local en question
- p. 4 - Brise municipale
Actualités municipales de Ventalon
- p. 6 - Dans l'œil du cyclone
Le village de Rieumal
- p. 13 - Bise-Art, Blizart
Du Céfédé à la ligne verte
- p. 17 - L'air de rien
Chansons du Mont Lozère
- p. 19 - Aura Rossa
Per las bèstias negras lo temps de la tranquillitat es acabat
- p. 22 - Ah Lisez
Comédie française
Ça a débuté comme ça...
- p. 23 - Tempête de délibérations
- p. 37 - En coup de vent
Les écoliers à la piscine !
Un nouveau site pour l'information des habitants de Ventalon en Cévennes



Directeur de publication :
Alain Ventura

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Etienne Passebois, Josette Roux, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Étienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Marie Debierre / Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



Le local en question

Chers amis du Vent des Bancels, un éditorial sur des questions de société n'est toujours pas aisé à faire, surtout quand elles nous touchent directement au niveau de nos territoires de vie. Ni le ton ni le contenu ne répondent toujours à l'attente de nos lecteurs-citoyens, mais je fais le pari que le citoyen accompagnera le lecteur dans sa réflexion.

Quand il s'agit de territoire (s), les choses ne sont pas simples. Nos communes cévenoles ont connu un regroupement de communes qui a fait parler, échanger, critiquer ; bref, une démarche qui s'intègre dans une vision territoriale présentée comme nécessaire : progrès, modernité, efficacité, autant de mots qui nous le savons valent ce qu'en font les hommes qui vivent ici et qui ont la responsabilité d'une gestion municipale ou intercommunale.

Mais allons plus loin. La vague intercommunale qui s'est appliquée également à nos régions s'intègre dans la « loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République- NOTRE » (Août 2015), après la « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ». Autant de sigles nouveaux pour dire que les nouvelles circonscriptions dessinées, les nouveaux territoires définis sont bien dans la logique du millefeuille politico-administratif de la tradition française. On administre en bas dans certaines conditions, mais on légifère en haut : communes, intercommunalité, départements, métropoles, régions et État. Sans oublier le niveau européen aujourd'hui. La réforme de G. Defferre, aussi timide fût-elle, n'avait pourtant la prétention que d'aménager le centralisme historique. Elle fut vite court-circuitée et les « commissaires de la République » demeurèrent préfets... La réforme territoriale mise en place par le quinquennat précédent et confirmée par l'actuelle présidence n'est qu'une recentralisation déguisée. Pour preuve ? Ces découpages technocratiques de nos régions (Occitanie, Alsace-Ardenne-Lorraine, Rhône-Alpes-Auvergne...) sous prétexte de faire contrepoids à d'autres régions européennes. Mais quand on sait que la Saxe et la Provence, aux démographies proches, ont des budgets respectivement de 17 milliards € et 2,2 milliards en 2014, l'argument spatial et économique ne tient plus la route. Des 22 régions réduites à 13, la réforme ignore les véritables dynamiques et les savoir-faire territoriaux.

Un dernier exemple : on parle beaucoup de « pays » - y compris la Datar - sans savoir exactement de quoi il s'agit. Le mot est porteur, il fait « moderne ». Pourtant pour la géographie contemporaine, le pays est quelque chose de très concret qui allie ces dimensions nécessaires : géographiques, économiques, écologiques, culturelles, en tenant compte des « identités, anciennes ou récentes ». Il n'a donc rien à voir avec les découpages technocratiques mis en avant par les différents volets de la réforme territoriale. Précisons que les 771 « pays » recensés par le Centre de recherche Choros (<http://choros.epfl.ch/cms/lang.fr:pid/116338>) n'ont aucune représentation juridico-politique, donc citoyenne.

Alors, le local en question ? Oui, quand on sait que 20 % de la population se trouvent dans les zones rurales contre 80 % dans les métropoles et les villes à forte concentration. Le rôle des régions coincées entre un département inamovible et une métropolisation accélérée, laisse mal augurer de l'avenir du local, du régional et de leurs véritables représentations démocratiques. Le local/régional aujourd'hui, c'est cette réalité bien vivante qu'on veut faire passer par le chas de l'aiguille technocratique et qui dit, envers et contre tout : « *jamai ceba, plegarem pas !* »*

■

Gérard TAUTIL

* « *Nous ne plierons jamais !* »



Actualités municipales de Ventalon

SAFER: S comme Société

En juillet 2017, le comité technique départemental de la SAFER Occitanie aurait dû normalement se prononcer pour ou contre une demande de préemption portant sur une partie de propriété vendue au Salson. Cette demande portait sur des surfaces de pré à proximité immédiate du bâtiment d'élevage, surfaces présentant un enjeu pour la viabilité technico-économique de l'exploitation. Cette demande de préemption était soutenue par une motion du conseil municipal votée le 11 mai à une large majorité. Elle émanait d'un jeune agriculteur installé en 2016 dans le cadre d'un parcours à l'installation, ce qui rend ces demandes prioritaires dans leur examen minutieux tout du moins.

La SAFER a préféré manoeuvrer pour que le comité technique se prononce le 25 avril 2017 a priori de la notification de la vente lors du comité technique départemental. Cette manoeuvre est un abus de pouvoir, car normalement c'est seulement après la notification à la SAFER de la signature d'un compromis de vente entre un vendeur et un candidat à l'acquisition, que le comité technique départemental est invité à donner son avis sur une demande de préemption. La direction de la SAFER a ainsi fermé la porte à tout débat portant sur les tenants et aboutissants de cette vente.

Ce fonctionnement met en lumière une gouvernance arbitraire et opaque, menée au détriment des vrais décideurs que sont les membres des organes consultatifs et décisionnaires (comités techniques) et surtout au détriment des agriculteurs et de l'agropastoralisme sur notre territoire. Le pis dans cette affaire est que cette non-décision va au détriment d'un projet d'installation d'un jeune agriculteur

sur lequel la SAFER s'était pourtant elle-même engagée en faisant un portage foncier transitoire sur les terres non bâties sur 3 ans avec une garantie de la communauté de communes. C'est comme se tirer une balle dans le pied. On pourra aussi regretter le silence de la Chambre d'Agriculture, présente au comité technique, dont les techniciens avaient pourtant validé le projet d'installation incluant ces surfaces de pré, mais dont la voix des élus s'est finalement tue malgré un premier engagement prometteur sur ce dossier. In fine, la viabilité technico-économique de l'exploitation est compromise car elle subit une perte non négligeable de surfaces en herbe si importantes qui sont à la porte de la bergerie. On risque aujourd'hui d'avoir deux entités non viables alors qu'il aurait fallu prioriser la viabilité de l'exploitation agricole.

Aurons-nous encore demain des familles d'éleveurs, des brebis et des espaces ouverts sur le Ventalon, aurons-nous encore demain un territoire suffisamment ouvert et attractif pour l'accueil touristique ?

Le courage, il a manqué à la SAFER et à la Chambre d'Agriculture, mais il en faudra beaucoup à notre couple d'éleveurs ovins pour maintenir et développer leur exploitation. Je m'engage à ce que la commune les aide, dans la mesure de ses moyens, pour retrouver une viabilité technico-économique.

Merci à l'ALODEAR et à Robert AIGOIN pour leur concours sur ce dossier.

Extension des jours d'ouverture de la crèche

La crèche de Saint-Frézal de Ventalon est ouverte depuis juin 2 jours/semaine et va ouvrir à 4 jours/semaine en janvier 2018. C'est l'aboutissement

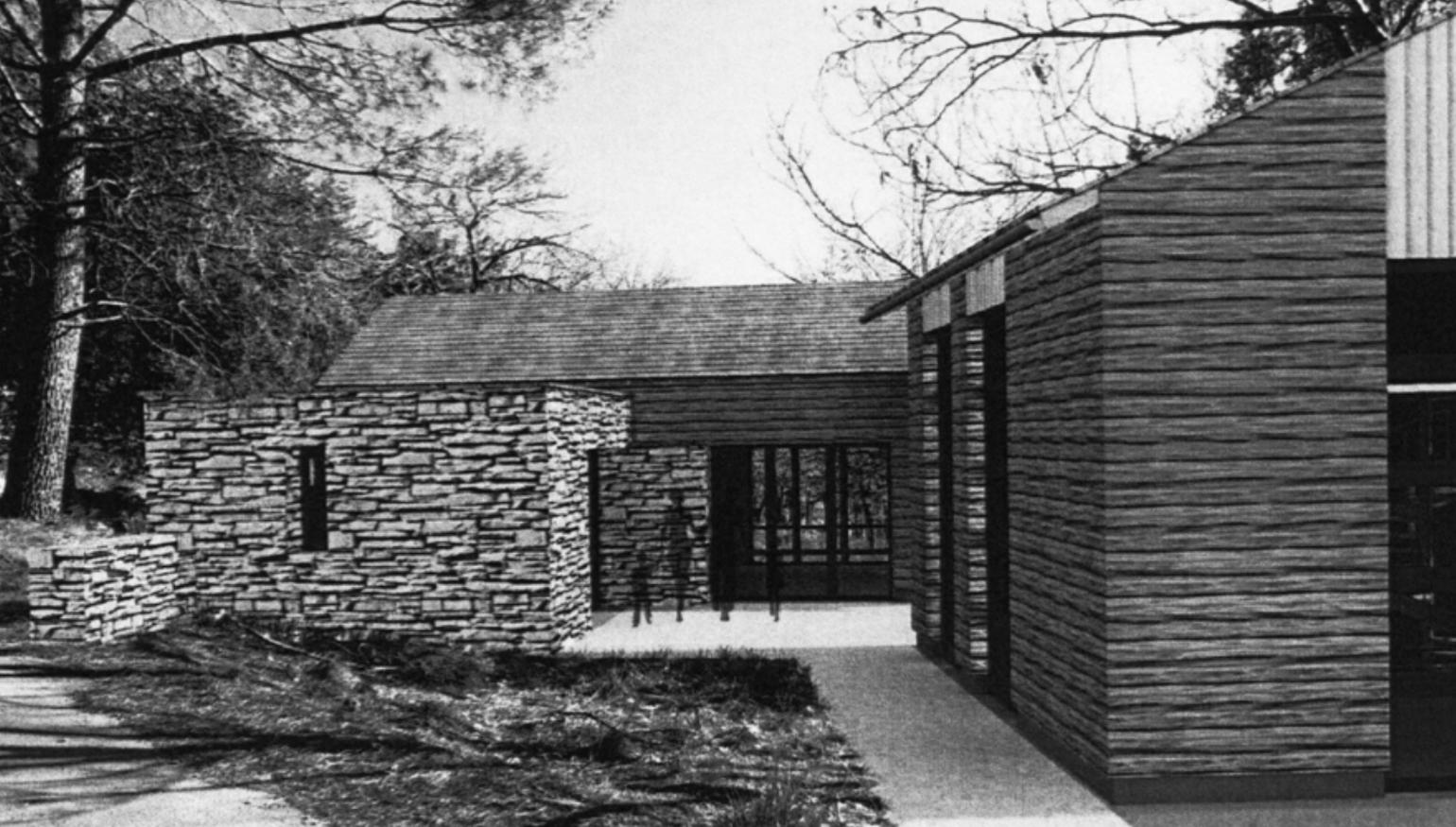
d'un projet que j'ai promu en 2016 lorsque je représentais la commune de Ventalon en Cévennes au comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse, qui regroupe élus, CAF et élus de l'association Trait d'Union. Ce projet a été budgétisé par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère de 2017 à 2019. Les inscriptions sont déjà nombreuses et je pense qu'on ne tardera pas à manquer de place.

Une crèche, c'est aussi important qu'une école dans un territoire rural. C'est ce qui fait que les jeunes couples désirant avoir des enfants décident de s'installer et de se maintenir sur un territoire. Une crèche, c'est aussi la promotion d'un accueil et d'une pédagogie de qualité pour les petits enfants. C'est aussi la promotion du travail en équipe dans un cadre formateur et valorisant pour les salarié(e)s.

Une crèche, c'est aussi un coût, qui est assumé en grande partie par la CAF (nos cotisations sociales salariales et employeurs) et la Communauté de communes (nos impôts locaux). Que chacun des élus et contributeurs de ces établissements publics soient vivement remerciés.

Ecole rythme scolaire et alimentation saine

C'est ma deuxième rentrée scolaire en tant que maire de Ventalon en Cévennes. L'équipe enseignante est stable et continue de porter des projets pédagogiques mobilisateurs pour les enfants. Après consultation des parents, des enfants et des équipes, le conseil d'école puis le conseil municipal ont décidé le retour à la semaine des 4 jours dans le cadre de l'expérimentation proposée par le gouvernement. Une décision qu'a apparemment prise la quasi-totalité des communes du territoire, mais pas si facile à prendre en fait.



En effet, il a fallu décider en peu de temps, et il n'est pas facile de faire converger besoins des enfants, organisation du temps des parents, et coût supporté par la commune.

La cantine de l'école des Abrits va passer une nouvelle étape : la mention Nature et Progrès (une première pour une cantine scolaire) va être demandée dans le courant de l'année scolaire. Mireille Steinfeld et Véronique Venturelli portent ce projet avec énergie et avec foi. Cette démarche qui fait évoluer les pratiques vers plus de bio, va dans le sens d'une alimentation plus saine, d'une éducation au goût des bons aliments, moins impactant pour l'environnement, moins carnée. Ce travail se fait en étroite coordination avec les enseignants, qui ont mis en place un jardin pédagogique, et qui impliquent pédagogiquement les enfants dans l'approvisionnement logistique de la cantine en produits bios. La commune voisine de Saint-Privat de Vallongue nous a même sollicités à la fin de l'été pour assurer l'approvisionnement de leur cantine communale, demande à laquelle nous avons répondu positivement.

Atelier économique à l'Ayrolle

Cet atelier porté par la communauté de communes doit permettre l'installation d'une micro-brasserie et d'un atelier de poterie. Le plan de financement a été bouclé dans le cadre du contrat de Ruralité et les travaux vont pouvoir commencer prochainement. L'architecte est Yaël Garrigue et c'est Alain Ventura qui comme à son habitude suit efficacement ce dossier.

Extension de la mairie

Les travaux vont commencer début novembre 2017 et nous aurons en 2018 une mairie plus accueillante, avec des espaces différenciés pour l'accueil des administrés, le travail de secrétariat, les réunions d'élus, l'archivage. Un logement social T5, situé à l'étage, sera également livré. Ce logement viendra s'ajouter au logement Rouverand livré mi-2017 à Lézinière et actuellement bien vivant.

Eau potable

Sur Saint-Frézal, la régularisation administrative de plusieurs captages va pouvoir intervenir prochainement et la commune devra acquérir les périmètres immédiats des captages concernés ainsi que les bassins et infrastructures qui en dépendent. Au nom de la commune, je tiens à remercier particulièrement Lionel MERCIER de la SAFER qui suit ce projet depuis des années.

Sur Saint-Andéol, la phase de travaux visant à relier Lézinière au captage communal de Cabanis doit être achevée début 2018. Il sera alors techniquement possible d'alimenter en eau communale Cabanis, Poussiels, Le Cros, Les Estrèches, Le Lauzas, Lézinière. Il reste du travail à réaliser pour proposer et mettre en œuvre des adductions communales sur les hameaux de Sambuget et de l'Eglise.

■

**Camille Lecat,
Maire de Ventalon en Cévennes**

Le village de Rieumal

Situé sous le Ron de Montal à une courte distance du bourg, il tient son nom d'un petit cours d'eau célèbre pour ses crues qui emportèrent plusieurs fois un pont en aval, près de sa confluence avec le Tarn qui jouait à faire obstacle à l'écoulement des eaux. Avec ça un château qui paraît bien avoir existé et deux groupes de maisons, les unes à l'Est, les autres à l'Ouest... récemment réunies par de nouvelles constructions. Descendant du Mont-Lozère un chemin de randonnée le traverse, le reliant à Finiels où les enfants, voici environ 150 ans, devaient aller à l'école.

Le château de MONTAL

L'ascension du Ron de Montal conduit à la découverte de masses granitiques impressionnantes, véritables mégalithes dressés, pour certains, à dix mètres au-dessus du sol. Le site vaut le détour, mais de château, point ! Aucune trace, aucun indice, rien ! Pourtant, le doute n'est pas permis : le château a bien existé en ce lieu escarpé à l'ouest du village.

Un texte, copie incomplète et donc relativement obscure d'un original depuis longtemps disparu, nous indique que le château de MONTAL fut édifié par Térède de ROCHEBLAVE et PONS du FECQ. S'il n'est fait mention d'aucune date, le texte fait état de réparations et de la construction d'une tour. Il est dit que des centaines d'ouvriers devaient y travailler, la moitié d'entre eux logeant au château et ayant pour mission de le défendre.

De cet historique à certains égards fort alambiqué il ressort cependant une information intéressante. Ainsi apprenons-nous qu'au Moyen Âge, en 1392, le village de Rieumal dé-

pendait de Guinot de MALBOSC et qu'en 1618, c'était devant Antoine de MALBOSC seigneur de MIRAL que l'on rendait hommage. Le début du texte, tronqué comme il a été dit, s'intitule : Hommages faits par le sieur de VENNAC qui possédait des terres à Rieumal. Au XVII^{ème} siècle, les habitants de Rieumal servent au seigneur à titre de censive annuelle :

– sept setiers, six cartes de seigle

– dix-huit sols argent

– la moitié d'une poule pour chaque feu [maison] et la moitié d'un fromage pour chaque cabane [abri du berger transhumant], ainsi que deux sols six deniers pour le prix d'un mouton.

Ces dispositions concernent une partie du terroir de Rieumal. L'autre appartient aux héritiers de feu Jean FELGEROLLES sieur de MONTAL. Il s'agit donc alors d'une coseigneurie. Cet hommage – ou reconnaissance féodale – est postérieur à 1621, date à laquelle noble Jean FELGEROLLES est seigneur de MONTAL.

Les ROUMÉJON : du Villaret à Rieumal

Généalogie et religion

L'implantation des ROUMÉJON à Rieumal coïncide avec le premier mariage de Jacques ROUMÉJON avec Jeanne MOLINES de Rieumal. Jacques est le fils de David ROUMÉJON du Villaret et de Suzanne QUET née à Racoules. Célébrée en l'église de Grizac le 25 avril 1709, la cérémonie est précédée de l'abjuration publique de Jeanne. Les mariés sont classés parmi les « nouveaux convertis » (N.C.). Nous sommes là dans la période la plus dure pour les protestants. Les enfants du couple recevront tous le baptême catholique.

Petite parenthèse concernant le Villaret : en 1703, il fait partie des lieux signalés comme abritant des personnes « dangereuses » aux yeux de l'Église et du Pouvoir. La famille ROUMÉJON est ici en première ligne : ceux qui s'y distinguent le plus en mal, ce sont Jacques ROUMÉJON, David DAUDÉ,

Censive : redevance due pour les parcelles et les bâtiments.
Un setier : 120 litres = 6 « doubles ».
Une carte : 20 litres = un double décalitre, soit 15 à 16 kg de céréales.

Pierre QUET et Pierre GARNIER. Vu la quasi coïncidence des dates, il est vraisemblable que c'est bien le futur habitant de Rieumal qui est cité.

Jacques et Jeanne vont vivre ensemble environ un quart de siècle. Puis, suite au décès de sa femme, Jacques se remarie avec Louise PEYRONNENCHE de Rieumal, sans doute en 1736. Cinq enfants vont naître, le dernier décédant peu après sa naissance : Jean-Louis, Louise, Marguerite, Jacques et Jean-Pierre. Le baptême du premier va donner lieu à une scène qui mérite d'être relatée : le curé ayant attribué à l'enfant le qualificatif de « bastard », le père s'insurgea contre l'utilisation de ce terme. Mais sommé de produire une attestation de mariage, il déclara « n'en point avoir ». C'était le 10 avril 1737 en l'église de Frutgères.

De la clandestinité à l'état civil

L'accès des protestants à l'état civil en novembre 1787 leur permet de faire enregistrer mariages et naissances. C'est ainsi qu'André COMBES cousin d'Eva ROUMÉJON a pu découvrir avec émotion que leur aïeule commune, Louise PEYRONNENCHE avait enfin, à l'âge de 77 ans, pu déclarer son mariage avec Jacques ROUMÉJON... décédé

en 1753 – ainsi que les enfants issus de leur union. C'était le 30 octobre 1788. Le même jour le curé TABUSSE, prêtre à Frutgères, reçoit les déclarations de Jean-Louis ROUMÉJON, fils des précédents, et de sa femme Jeanne MAZOYER. Les choses sont claires et assumées : ils apportent un extrait du contrat de mariage passé au Conchès devant le notaire PIN. L'union conjugale qui a suivi est attestée par un pasteur à la date du 6 janvier 1771.



Maison Roumejon





●●● Les naissances des 5 descendants sont égrenées : elles s'échelonnent de 1773 à 1782. Les témoins s'avancent et signent avec le curé et Jean-Louis ROUMÉJON, l'épouse disant ne savoir le faire.

Ainsi, ici et ailleurs dans toute la France, une page se tourne. Bientôt, avec la Révolution de 1789, la liberté de pensée et de religion sera reconnue à tous les sujets devenus citoyens.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est à cet égard un texte fondateur dont l'écho dépassera largement les frontières du pays.

Un document précieux

Voici quelques années, Eva ROUMÉJON née en 1930, l'épouse de Maurice AYRAL, nous avait confié une liasse dont les pages restantes étaient numérotées de 8 à 31.

Ce document passionnant révèle l'existence de huit maisons au village et le nom de leur propriétaire (ou du fermier?).

Le premier nom est celui du notaire Jacques BONNET. Il figure ici pour deux habitations : l'une comportant aussi une grange avec toit de paille, l'autre plus petite couverte à lauzes. Tout près, on note sans surprise une aire et un courtil (ou coudert).

Viennent ensuite les PEYRONNENCHE. C'est d'abord Paul, sûrement le père de Louise, qui a ici une maison et une grange.

Après c'est Étienne PONS avec deux habitations : l'une à lauzes, l'autre à paille avec sa grange. Ce patronyme est bien connu au Pont, notamment pour des propriétaires de moulins.

Une famille très attachée dans la durée à Rieumal est celle de Pierre MOULINES dont la maison couverte à paille sert aussi de grange. Nous nous souvenons que le premier ROUMÉJON était venu habiter ici après son mariage avec Jeanne MOLINES.

Voici maintenant la ferme de Jacques MARTIN : maison et pailler (grange) couverts à paille.

Au final, nous avons donc repéré huit habitations appartenant à six personnes. Mais il faut signaler aussi un nom qui ne figure sur le document que pour des parcelles : il s'agit d'Anne PINETTE. Ce patronyme qui est ici féminisé est alors bien représenté au Pont. On le retrouve au bas de nombreux actes au titre de clerc (commis) et aussi de notaire. Ici la dame est citée pour les terres qu'elle possède à Rieumal : par exemple Prat TEISSIER ou le champ des Salesses.

Au fil des pages de nombreux noms se succèdent pour indiquer à qui appartient telle ou telle terre. Le terme de draye revient souvent, ce qui n'est pas une surprise. Plus curieuse est l'allusion répétée aux terres de l'église et au prêtre ou vicaire de la paroisse de Frutgères. Nous avons eu la chance de découvrir à la mairie un texte concernant la terre de la Trape : nous y reviendrons.

Le livre des baptêmes

Voici un bref aperçu de cérémonies relevées dans un ancien registre conservé à la mairie et touchant à la période allant de 1684 à 1792.

• **Famille BONNET** : le 4 mars 1727, baptême de Marguerite fille légitime et naturelle de Jean BONNET et Marguerite GIBERNE, mariés, habitant Rieumal.

Parrain : J-P FOLCHER notaire royal.

Marraine : Suzanne FOLCHER.

Curé : THÉROND.

• **Famille MOLINES** : le 1er mars 1728, naissance et baptême de Jeanne MOLINES fille légitime et naturelle de Jacques MOLINES et Jeanne LAURIOL, mariés.

Parrain : X MOULINES, son frère.

Marraine : Suzanne ROUMÉJON de Rieumal.

Curé : THÉROND.

• **Famille ROUMÉJON** : le 10 avril 1737 naissance de Jean-Louis ROUMÉJON fils naturel de Jacques ROUMÉJON et Louise PEYRONNENCHE, fiancés habitant ensemble. Le 14ème du mois Jean-Louis ROUMÉJON a été baptisé.

Parrain : Jacques FOLCHER maître d'école au Pont.

Marraine : Jeanne PEYRONNENCHE, tante du baptisé.

Jacques ROUMÉJON requis a refusé de signer disant que son fils n'était pas un bastard.

• **Famille ALLIER** : le 27 avril 1737, naissance de Pierre ALLIER fils légitime et naturel de Pierre ALLIER et Marguerite ROUX, mariés, habitant Rieumal en qualité de rentiers. Baptême le 5 mai.

Parrain : Jean CHAPTAL fils de Pierre de Frutgères.

Marraine : Marie ALLIER sœur du père du baptisé.

Ont signé le père, le sieur DALLE ecclésiastique, le curé BARRANDON, le parrain et la marraine ne sachant.

La liasse qui nous a permis de découvrir Rieumal à une époque bien éloignée de la nôtre n'indique aucune date. Elle devrait remonter au XVII^{ème} siècle.

À la découverte du compois de 1631

À cette date Rieumal dépend de noble Antoine de MALBOSC, seigneur de MIRAL, comme Finiels son voisin.

En 1631 un nouveau compois et cadastre est dressé pour la paroisse de Frutgères par maître DELEUZE (DILIUZE), notaire royal natif de la paroisse de Saint-Martin-de-Lansuscle, assisté de maître NOGARET notaire du lieu et paroisse de Saint-Julien-d'Arpaon. Il s'agit d'établir le taillable.

Sous le titre Le sieur de MIRAL, on peut lire le nom des personnes soumises à la taille, l'impôt foncier concernant les bâtiments et les parcelles. Pour Rieumal on relève 12 noms, auxquels s'ajoute la mention « les habitants » pour les terres communes.

Le détail des parcelles est, on l'imagine, assez long avec chaque fois la mention des confronts qui supplée l'absence de plan. Nous nous limiterons ici aux constructions. Leur nombre s'élève à treize dont une ruine.

À noter ensuite pour quelques pièces de terre Jeanne FOUSSADE du lieu de Nogaret, paroisse de Castagnols.

Au-delà de la difficulté à décrypter certains caractères, on se pose une question : pourquoi est-il précisé « sa » ou « leur » maison pour certains et pas pour d'autres ? Et pourquoi les trois premiers noms sont-ils précédés du titre de « maître » ?

Liste des contribuables assortie de quelques précisions

1. Maître Pierre MASSADOR du dit lieu : une maison.
2. Maître Pierre SERVIÈRE : une maison, surface de 40 cannes avec four, cour close, portail.
3. Maître Pierre BONNET : une maison de 30 cannes avec four, cour, aire [...], pré sous la maison ; confronte une maison que ledit BONNET tient en arrentement perpétuel de Jacques BONNET notaire [...].
4. Jean PEIRONNENCHE au nom de Madeleine GANGE sa femme : une maison de 26 cannes confrontant Pierre MASSADOR.
5. Pierre André MASSON : sa maison d'habitation de 17 cannes plus [...], confronte Pierre BONNET et Claude VILLAR.
6. Les hoirs (héritiers) de feu Claude VILLAR [...], un casal (ruine).
7. Jean PONS : sa maison d'habitation avec four, fournil et, le long du Rieumalet, une petite maison avec moulin bladier (pour le blé).
8. François VAIRAC pour et au nom de Judith MASOYER sa femme : leur maison de 22 cannes et [...] aire, ayriel (terrain où l'on posait les gerbes).
9. Jean MARTIN plus vieux dit Couronnat, sa maison au dit lieu. Four et coudert (terrain à côté de la ferme) commun avec MARTIN jeune.
10. Jean MARTIN jeune : sa maison d'habitation, 16 cannes et aussi [...].
11. Jean FELGEROLLES sieur de MONTAL pour la métairie qu'il a au lieu de Rieumal. Parmi les parcelles citées figure la Trape. Ce propriétaire habite à Finiels.
12. Les hoirs de feu Hellye FOLCHER : une maison d'habitation.

De Frutgères à Rieumal : les ALLIER

Venu de Frutgères, Pierre ALLIER s'installe ici, peut-être vers 1720. Il a épousé Izabeau CHAPELLE. Le foyer comptera 9 enfants. En 1732, il fait son testament. Après avoir indiqué la part de céréales attribuée aux pauvres de la paroisse, il fixe le cadre qui va assurer à sa femme un avenir décent. Elle habitera dans la maison avec l'héritier désigné ou, à défaut, à Frutgères où le testateur possède une autre habitation. Elle disposera de légumes au jardin, de raves au champ, de bois au bûcher, de

trois setiers de seigle et aussi d'un habit de cadis à renouveler tous les trois ans.

Suivent des dispositions claires et précises concernant les enfants. Chacun des cinq garçons recevra 75 livres et chacune des filles 100 livres, ceci en 2 versements : le 1^{er} lorsque les enfants se marieront ou auront 25 ans. Jusqu'alors, ils pourront habiter dans la maison et être nourris et vêtus... à la condition de travailler utilement à la ferme. Enfin c'est Pierre le fils aîné qui est désigné comme « héritier universel ». Le testament est daté du 17 janvier 1732.

Une canne : 2 mètres de long. Une canne carrée = 4 m².

●●● Pour une messe de requiem

Il est bien loin le temps où une femme de Rieumal décida peu avant sa mort de léguer aux pauvres de sa paroisse « *une pièce de terre en nature de pré [...] sous la condition et charge de dire une messe de requiem à chaque mois de l'année.* »

Deux cents ans au moins ont passé, et en ce printemps 1740 une décision est prise. Car en deux siècles, la parcelle dite de la Trape a entièrement dépéri. Eh oui ! Certes le prêtre bat sa coulpe, mais, à la décharge de l'église de Frutgères, il faut bien reconnaître qu'il était difficile de respecter la volonté de la donatrice. Qu'on y songe : une lieue sépare ce bien de la cure ! Quant aux messes... qui s'en souvient encore ?

La terre, devenue simple pâture et donc de fait abandonnée, va être affermée. Avec l'accord du diocèse, Jean-Pierre BANCILHON prêtre et curé de la paroisse met aux enchères la location de la Trape qui confronte les héritiers de Jacques BONNET ou de SERVIÈRE et aussi de Jacques MOLINES, près du charreiral.

Le bail à locaterie perpétuelle est accordé en avril 1740 à Pierre ALLIER « sous la pension et rente foncière annuelle de six livres dix sols argent et deux livres de beurre frais à payer à chaque jour et fête de Noël. »

La page de la fondation est tournée et la vieille dame bien oubliée, jusqu'à son nom... passé à la trappe de l'Histoire de Rieumal et de la paroisse.



Maison Molines

Une école à Rieumal

Il faut remonter à la première moitié du XIX^{ème} siècle pour voir se dessiner un véritable projet scolaire à l'échelle des communes. Et c'est après 1833 que l'ouverture d'une école publique est envisagée à Finiels. Elle accueillera les enfants de Finiels, Rieumal, Prat-Souteyran, Champlong-de-Lozère et Montgros. Cinq villages sont donc concernés. Lue à la mairie, une information indique un effectif de 44 élèves en 1869 : 22 sont de Finiels, 8 de Champlong, 7 de Prat-Souteyran, 5 de Rieumal et 2 de Montgros. Pour Rieumal il s'agit d'Olivier et Emilie MOLINES, Clarisse et Ernest ROURE et Rosalie ROUMÉJON.

En ce temps-là l'école, qui n'est pas réellement obligatoire, est gratuite et mixte : contrairement au chef-lieu elle reçoit indistinctement filles et garçons. On voit mal comment on aurait pu payer deux enseignants et louer deux locaux dans les campagnes !

En 1931 le registre municipal signale un bail passé avec M. MAZOYER de Rieumal qui propose une maison destinée à l'accueil des enfants et au logement du maître.



Maison Mazoyer et école

Cette année-là le recensement note la présence en ce lieu d'une institutrice. Née ROURE, mariée au greffier du Pont-de-Montvert, elle a vu le jour en 1887 et se nomme Léonie MARTIN.

À cette date le village compte 30 habitants répartis sur 4 maisons.

Chez les ROUMÉJON, Jean-Louis marié à Rosine est père de six enfants. Le fils aîné Almyr a fondé une famille avec Nathalie SERVIÈRE : leur fille Éva sera l'unique enfant du couple.

Dans le même secteur, c'est le foyer de Marcel MAZOYER et de Louise née ROURE où sont nés Marcel en 1922 et Alice en 1928. Un deuxième garçon prénommé Lucien naîtra un peu plus tard, en 1932. Venu de la commune de Fraissinet et du village de Finialettes, Marcel a ainsi succédé à son beau-père Ernest ROURE, l'époux de Clarisse. Ceci, c'est pour l'ouest du hameau. À l'Est vit la famille MOLINES composée de Louis, de son épouse Émilie (originaire de la commune de Fraissinet) et de leurs six enfants. À l'entrée de Rieumal, la ferme des RICHARD abrite trois générations : Cyprien et Victoire, Émile propriétaire exploitant et Nathalie née SERVIÈRE, parents de trois enfants : André, né en 1918, Almyr né en 1920 et Denise née en 1925.

*

Denise épousa Maurice ROURE peu après la Deuxième Guerre mondiale. Elle habitait au Pont-de-Montvert où elle éleva ses quatre enfants. Elle vient toujours dans sa maison à côté du dernier moulin du bourg. Nous la remercions d'avoir bien voulu nous parler de la petite école de Rieumal. Elle se souvient un peu de Mme MARTIN avec laquelle elle a débuté sa scolarité. Mais l'essentiel de son instruction elle la doit surtout à Georges BRÈS qui lui succéda. Ce jeune instituteur passa ici plusieurs années et c'est d'ailleurs là qu'il fit la connaissance d'Élise MOLINES qu'il épousa. Il est toujours bien présent dans la mémoire de Denise, décrit comme un maître bienveillant certes, mais qui avait à cœur de faire beaucoup travailler les élèves. Et, comme

j'évoquais une conversation que nous avions eue, voici longtemps déjà, avec Lucien MAZOYER au sujet d'un herbier réalisé dans le cadre de l'école, elle se souvint de ce projet qu'elle assimila non sans raison à un travail manuel lié à la nature environnante. Lucien nous avait dit l'enrichissement que lui avait apporté cette activité : les sciences naturelles, la leçon de choses devenaient une porte ouverte sur les plantes et les fleurs de montagne. De mai à juin les petits campagnards apprivoisaient la botanique et, surpris, se découvraient un matin herboristes !

*

Quels furent les petits camarades de Denise ? Il y eut d'abord ses grands frères André et Almyr, les enfants MAZOYER et notamment Alice dont elle était visiblement très proche et, chez les MOLINES, Lucie et Émilie la benjamine. Elle évoque enfin Eva ROUMÉJON née en 1930.

Marcel MAZOYER

Né en 1922, il était l'aîné de la famille. Il entra au Cours de Vialas où il côtoya Hélène MOLINES de L'Hermet et Alfred VELAY du Massufret. Celui-ci en parlait avec admiration. Certes, nous ne doutons pas qu'il ait été lui-même un excellent écolier, mais il tenait à situer le garçon du Mont-Lozère à un niveau supérieur ! Il en voulait pour preuve l'insigne honneur réservé régulièrement à Marcel : celui de voir sa rédaction lue devant toute la classe. Un jour ce fut le lever de soleil sur le village et les montagnes environnantes. N'est pas Chateaubriand qui veut... et pourtant ! Car le summum ce fut cette inspiration incroyable qui guida le talentueux garçon sur les chemins de la poésie : toute une rédaction en vers ! « Vous vous rendez compte ! » me disait Alfred au téléphone voici quelques courtes années. Il savait que son séjour habituel dans son village natal ne pourrait se réaliser, compte tenu de son âge et de sa santé. Alors il voulait témoigner de ce passé qu'il ne fallait pas oublier. Et de m'inciter à tenter d'en appeler à la sœur de Marcel, Alice, qui – sait-on jamais ? – avait peut-être conservé ces merveilles.



Le jeune MAZOYER chemina avec succès jusqu'à devenir plus tard ingénieur agronome. Il fit carrière dans la société des nitrates du Chili et à Air Liquide comme directeur mondial des services agronomiques. Un beau parcours !

Quand les enfants vont à l'école... dans le village d'à côté

Il arriva que des petits de Montgros soient en classe à Rieumal. Ce fut le cas de Judith ROUX née en 1920 et, un peu plus tard, de Roger le benjamin. Ils prenaient pension ici chez leur oncle. Car même si les écoles de campagne étaient nombreuses, tous les hameaux n'en bénéficiaient pas. C'est ainsi que Raymonde ALBARIC du Mazel fréquenta l'école de L'Hôpital où habitait la mamé VIELZEUF. Et un souvenir particulier se grava dans la mémoire de l'enfant. C'était en 1942 quand, dans une ferme voisine, Mathilde PELLECUER s'appropriait à donner naissance à Yvette, sa dernière-née. On appela la grand-mère VIELZEUF : ce n'était pas la première fois qu'elle devrait assister une femme sur le point d'accoucher.



Maison Richard

●●● Mais dès lors, que faire de la petite Raymonde sinon la confier à son voisin. Ce fut donc chez le père GUIN dit lou Carrat qu'elle passa la nuit... et pas n'importe où ! Ce fut une nuit mémorable enfermée dans un lit clos, un de ces lits-cages alors fréquents au fond de la cuisine où ils tenaient lieu de chambre d'appoint. On était en 1942, la petite avait sept ans et c'est habitée par la peur et même l'angoisse qu'elle tenta de dormir, souvent en vain...

Dix ans plus tard l'école de Rieumal fermait ses portes. Mme FELGEROLLES puis Mme MAZOYER de La Brousse qui entamait sa carrière d'institutrice avaient succédé à Georges BRÈS prisonnier en Allemagne. Eva ROUMÉJON prépara le certificat d'études au Pont-de-Montvert dans la classe de Jeannette COURTÈS. Reçue à 13 ans, elle entra au Cours complémentaire de Vialas, avant d'intégrer l'École normale de filles de Mende. Ici le dernier élève dut prendre lui aussi le chemin du Pont : c'était Lucien MAZOYER né en 1932.

Ses deux fils allèrent aussi à l'école du chef-lieu. Mais là c'est en voiture que leur trajet s'effectuait. Raymonde leur mère aime à dire qu'elle avait

alors vraiment appris à conduire ! Claude et Serge prenaient pension à midi à l'hôtel du Tarn...

Et maintenant ? Deux jeunes enfants, Chloé et Eliot fréquentent l'école du Pont, la crèche encore pour le petit en ce printemps 2016. Et fidèlement le car de ramassage joue son rôle. D'étape en étape, nous voici dans un nouveau siècle !

Du début du XIX^{ème} siècle à nos jours

Maisons et autres bâtiments vers 1813

Six fermes figurent sur l'ancien cadastre au début du XIX^{ème} siècle. Les constructions annexes, étables-granges ou autres, sont souvent accolées à l'habitation ou toutes proches. L'impôt sur les maisons est fonction du nombre de portes et de fenêtres qui varie ici de 2 à 5. En tête du classement figure Jean-Louis ROUMÉJON (5 ouvertures) suivi de Jean-Pierre (4), puis d'Antoine MOLINES (3) et enfin de Jacques RICHARD, des héritiers de Jean ALLIER et de ceux de Jean-Pierre PINET (2). Jean-Pierre ROUMÉJON possède un four à pain situé à quelques mètres de sa ferme, côté nord.

Les MOLINES et les RICHARD se situent à l'Est ; tous les autres sont côté ouest, les bâtiments de Jean-Louis ROUMÉJON étant dans la partie basse. Ainsi le village est caractérisé par deux zones d'habitation distantes l'une de l'autre. Il comporte par ailleurs deux moulins : celui de Jean-Louis ROUMÉJON et celui de Jacques RICHARD.

Au cours du premier tiers du XX^{ème} siècle la population de Rieumal a été stable, oscillant entre 25 et 30 habitants.

Et au début du XXI^{ème} siècle, qu'en est-il ?

Des noms demeurent, des maisons aussi. Certaines, qui ne sont plus des fermes depuis longtemps, ouvrent temporairement leurs volets. De nouvelles habitations ont été construites : celle de Lucien et Raymonde MAZOYER voici un demi-siècle environ, près de l'ancienne école. D'autres se sont succédé depuis, dont une très récemment. L'activité agricole se maintient et l'arrivée d'un nouveau foyer ouvre de nouvelles perspectives.



Simone Cros-Allier

Du Céfédé à la ligne verte

J'ai un long souvenir et pour moi le CFD est d'abord une émotion. Dans mon enfance, au Viala de Saint Frézal de Ventalon, le train dans la vallée était une chose importante. Quand le vent soufflait du sud, il s'engouffrait dans la vallée du Dourdon et apportait jusqu'à nous le sifflet du train ou le klaxon de la Micheline.

En 1935, j'avais 7 ans, mon père a attelé la jardinière et m'a amené à la gare de Saint Frézal pour voir le train dont on parlait tant. Énorme machine noire : « le taureau de fer qui fume, souffle et meugle » (rassurez-vous, l'image qu'en donne Alfred de Vigny ne m'est venue que plus tard !).

Un peu plus grand j'accompagnais mes parents et, à pied, pendant près de 2 heures, par le Lauzas, Loubreyrou, le Castanet, nous rejoignons la gare du Collet de Dèze pour aller à la Grand Combe ou Alès... Plaisir certain.

Plus tard encore empruntant en voiture la 107 bis, j'ai assisté à la destruction de la voie... Quel mépris pour ces hommes qui pendant 5 ans, avec force et talent, avaient travaillé là ! Aujourd'hui sur un chantier on voit énormes machines, ouvriers avec casque, gants, chaussures de sécurité... À ce moment là, c'était le costume de coustil, le béret ou la casquette, les gros brodequins, mais aussi parfois, les sabots... C'est la consternation et la colère !

Mais parlons maintenant histoire et technique, dates et chiffres :

(voir les documents 1 – Doc 2)



Doc 1 - Le CFD en chiffres

LES DATES

1868 Aucune ligne de chemin de fer n'existe en Lozère.

1868-1879 La chambre des députés envisage plusieurs projets

- Florac – Rodez – Millau

- Florac – Anduze (problème majeur : un tunnel de 1340 m sous Fontmort).

Juillet 1879 La ligne d'Anduze s'arrête à St Jean du Gard, faute de crédits et tunnel de Fontmort trop long à percer.

1880 Projet de ligne Mende – Florac – Ste Cécile d'Andorge à voie étroite. Problème : Montmirat.

1904 Recherche d'un concessionnaire.

Acceptation des chemins de fer départementaux (CFD). Il en existe 150 en France : Ardèche – Haute-Loire...

18 avril 1904 Une DUP envisage de construire 49 km de voie de Florac à Ste Cécile d'Andorge.

Jean Monestier sénateur de la Lozère, Président du Conseil Général, est initiateur du projet.

Juin 1904 Début des travaux.

- 1909**
- Fin des travaux.
 - 24 juillet ouverture officielle.
 - 08 août inauguration.

LES OUVRAGES

Particularités

- 49 km de voie étroite (métrique) de Ste Cécile à Florac
- 788 m Point culminant au Rouve.
- Jalcreste (St Frézal 520 m).

53 viaducs et ponts avec ouvrages

- 4 et 2 arches de 25 m
- 1 - 2 - 3 arches de 20 m
- 1 - 2 - 3 - 4 arches de 12 m
- 2 - 3 - 5 arches de 7 m

Les plus importants

- à Sainte Cécile d'Andorge (4 arches de 25 m)
- au Collet de Dèze sur le Dourdon (4 arches)
- à Cessenades – Champarnal (1 arche de 20 m – 2 de 7 m)
- à Jalcreste le Blocard sur la Mimente (3 arches de 20 m)
- aux Crozes (5 arches)
- à la Salle Prunet – Le Pont Manqué

15 tunnels de 25 à 345 mètres

Les plus importants

- La Vignette (262 m)
- Jalcreste (345 m)

Autres

- 147 passages à niveau dont 5 gardés
- 10 gares ou arrêts obligatoires
- 13 haltes ou arrêts facultatifs

Coût des travaux : 13 M de francs-or.



Doc 2 Le CFD détails techniques

RAILS type VIGNOLE en acier, 25 kg au mètre. Sections de 12 mètres posées sur 12 traverses en chêne traité à la créosote.

BALLAST de 35. Pièces cassées à Florac et à Jalcreste.

GRAVIER de rivière cassé + sable à Jalcreste.

CONSTRUCTION à main d'homme, pelle, pioche, dynamite, wagons tombereaux de chantier. Le nombre des hommes ayant travaillé sur le chantier n'est pas exactement connu.

TRAVAUX DE FINITION garde fous, écoulements des eaux, barrières de passages à niveau... sont effectués après 1909.

TRAIN INAUGURAL 8 août 1909. 1 locomotive MALLETT Type 320 venant du Vivarais. 2 voitures voyageurs. Les 49 km sont effectués en 2 h 30.

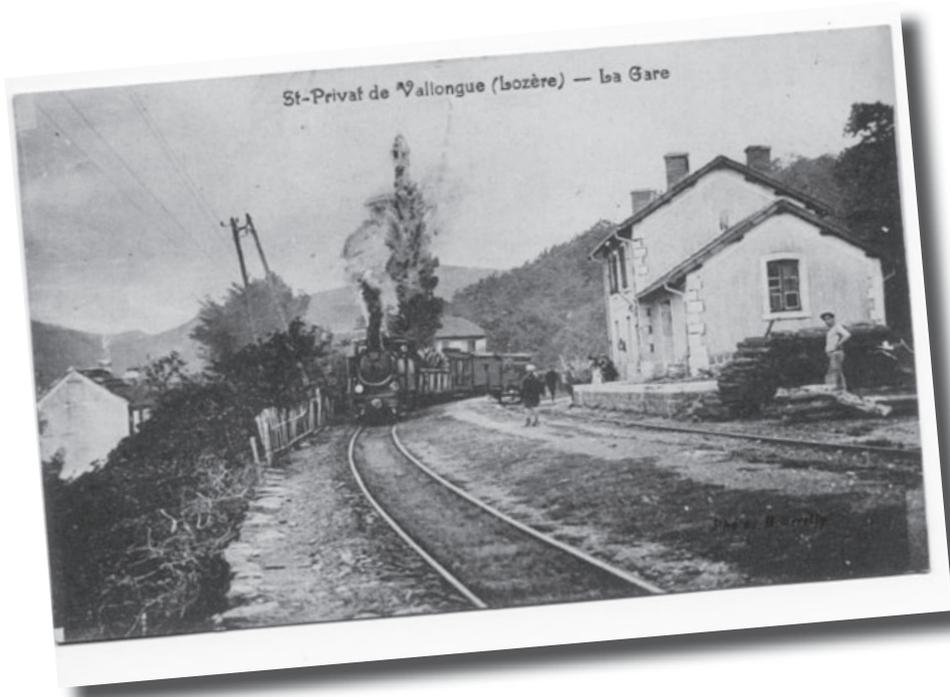
LES PREMIERS TRAINS étaient équipés de matériel venant d'autres CFD : des 324 325 en juin 1909, une PINGUEL. Plus tard (avril 1935) autorail DE DION BOUTON 204 classé monument historique.

MARCHANDISES TRANSPORTÉES (environ 10.000 tonnes/an – jusqu'à 30.000 tonnes [1914] : bois [châtaignier – pin], baryte de Jalcreste, produits agricoles [châtaignes, prunes, cèpes secs,...]. Un train spécial pour bestiaux les jours de foire.

VOYAGEURS habitants du pays, agriculteurs allant au marché, ouvriers mineurs. En 1943 – 1944, nombreux résistants !



ST-FREZAL, (Lozère) — La Gare, 520 m. d'alt.





Doc 3 - Les Cévennes ont perdu la bataille du rail

La lente agonie du CFD

Après plus de 55 ans de services rendus, d'efficacité réelle... l'automobile, dans nos vallées comme ailleurs, prend de plus en plus d'importance et l'activité du train se réduit : moins de passagers, moins de marchandises et au nom de la sacro-sainte RENTABILITÉ il est envisagé de cesser l'exploitation de la ligne ;

Voir les documents 3 et 3 bis

Dès 1950, le CFD est menacé ; le 05 août, le ministère des transports prend un décret de fermeture.

Le 30 juin 1953, le décret de 1950 est rendu exécutoire.

Mai 1967, la décision est prise de fermer la ligne le 1er janvier 1968.

En janvier 1968, manifestation à Florac : Pensez au sort des quelques 30 employés.

29 février 1968, un premier sursis.

31 mars 1968, fermeture définitive. Henri Monestier, Vice-Président du Conseil Général déclare ne rien pouvoir. À Florac, la micheline klaxonne pour la dernière fois... Il est 20h30.

En avril 1970, le Conseil Général envisage une exploitation touristique de la ligne dans le cadre du PNC nouvellement créé. M. Tremolet de Villers défend ardemment. Chazal Martin et le sénateur BONNET sont contre.

Le 27 octobre 1970, nouvelle réunion du Conseil Général. Malgré une ardente et émouvante intervention du Dr Monod, le vote donne 10 voix pour, 1 abstention, 13 contre. C'est définitivement terminé. Le train avait duré 58 ans, 8 mois, 7 jours.

Au début 1971, la décision est prise de démanteler les rails et toutes les installations. Seules les traverses, en chêne imbibées de créosote et qui ne peuvent pas brûler, sont laissées sur place. Les gares ont été achetées par les mairies (sauf Saint Frézal de Ventalon !). L'élargissement de la RN 107 bis (devenue 106) au nom de la rentabilité automobile, impose la destruction de la voie. Les effets seront dévastateurs surtout entre Sainte Cécile d'Andorge et Saint Hilaire de Lavit, et tout de suite après Jalcreste. La destruction qui s'est poursuivie dans les années 1980 entre St Privat de Vallongue et Jalcreste a compensé en recréant un semblant de voie ferrée !

Il avait même été envisagé au nom de la sécurité, de détruire les oeuvres d'art (ponts, tunnels) qui allaient s'effondrer, car non entretenus. Les dégâts se sont arrêtés heureusement au pont de la Devèze. 50 ans après, les oeuvres d'art tiennent encore !

Le Conseil général de l'époque a refusé de sauver le CFD

Doc 3 bis



L'assemblée départementale par 13 voix contre 10, le 27 octobre 1970 refuse d'engager la responsabilité du Département dans l'exploitation touristique de la ligne.

Le 27 octobre 1970, le Conseil général présidé par Jules Roujon se réunit en session extraordinaire, le représentant de l'État est le préfet Claudius Brosse. À l'ordre du jour figure un seul dossier : l'exploitation de la ligne Florac-Sainte-Cécile à des fins touristiques.

Maître Felgerolles rapporte le dossier et fait état des conditions de l'État qui entend complètement se désengager de toute responsabilité.

Le président Jules Roujon va à l'essentiel : « Le Département, dit-il, est-il prêt à prendre l'engagement de décharger l'État de ses responsabilités, sans limitation de garantie ? »

Le préfet agite le spectre de l'accident, M. d'Alteroche estime que « l'on ne pourra substituer la responsabilité du Département à celle de l'État que dans la mesure où une assurance couvrira la totalité des risques encourus ! »

M. Chazalmartin estime que « l'État veut se dégager de ses charges et que l'aménagement de la RN107 bis (l'actuelle RN106) est préférable pour le Département à un aménagement partiel de la ligne ».

Il ajoute que « la commune de Florac elle-même, n'est pas intéressée par cette ligne et préfère sa déviation ».

Maître Aimeras soutient le point de vue de M. Chazalmartin.

Pierre Couderc se prononce « pour la remise en état de la ligne qui peut être d'une grande importance dans le Parc des Cévennes ».

MAJORELLE LIGNE DE CHEMIN DE FER DE St CÉCILE D'ANDORGE A FLORAC
DEPARTEMENTALES
* CÉVENNES *



Le Lestré. - Evénement de Cossacq



Le Dr Malafosse fait état « des incidences de la ligne sur l'élargissement de la route 107 bis ».

Maître Trémolet de Villers estime « qu'il ne faut rien gâcher pour l'instant car on ne sait pas ce qui peut résulter de ce chemin de fer, dans le cadre du Parc des Cévennes. Le chemin de fer peut rendre

service au Parc et le Parc apporter de la clientèle au chemin de fer ».

On passe au vote : 24 votants : 13 non, 10 oui et 1 bulletin blanc.

Michel Monod laisse alors éclater son émotion et sa peine, il se livre à un ardent plaidoyer mais l'affaire est entendue et à 18 h la séance est levée.



Doc 4 - Le CFD ne veut pas mourir !

Les cévenols ne vont pas accepter cette situation : le Parc National des Cévennes est là, l'activité touristique se développe... Et puis d'autres trains locaux subsistent : celui d'Anduze à Saint Jean du Gard, le train jaune des Pyrénées Orientales, le train des pignes à Nice... Pourquoi pas le nôtre ? Et on va s'employer à le recréer.

Voir le document 4

Aujourd'hui, presque 50 ans après, presque autant que ce qu'a duré le CFD, nous en sommes toujours au point de départ. M. le Maire Henri COUDERC, M. le Président Guy BENOIT, évoquent la situation actuelle et la difficulté d'établir un plan de financement. En cas de succès la première tranche réparée sera de Florac à la Salle Prunet. Je suggère timidement que Roncorbière - Saint Privat - Jalcreste serait plus pittoresque et plus facile. Quoi qu'il en soit, vivement que l'on coupe le ruban inaugural... je n'ai plus le temps !

Etienne Passebois

– **Été 1969** : Une association de jeunes cévenols présidée par M. VIERNE et soutenue par le journaliste Gérard MÉNATORY milite pour l'exploitation du chemin de fer touristique et d'attraction. Quelques travaux sont effectués. Action vite arrêtée.

– **Fin 1970** : Roger BRES, Maire-Adjoint au Collet de Dèze, envisage de reconstruire la voie. Première étude de réhabilitation, excellente, menée par ce qu'on appelait « l'Équipement ». Coût estimé des travaux : 30 millions de francs.

– **Vers 1985** : Étienne PASSEBOIS, Maire de Saint Frézal prend le relais et préside un groupe qui essaye de rassembler les 12 communes concernées par la voie. Études vaines.

– **En 1954** : Création d'un SIVU de mise en valeur de la Vallée Longue et de la Mimente. 6 communes dont Florac n'adhèrent pas. Le coût de participation (par habitant, par kilomètre de voie ?) est un obstacle.

– **En 1994, 1995, 1996, 1998, 2006... :** Au total 10 études sont présentées, dont une par des ingénieurs de trains suisses. À la dernière estimation, le coût des travaux est fixé à 12 millions d'euros.

– **En novembre 2009** : Jacques PEPIN, Maire de Ste Cécile d'Andorge, prend le relais.

– **C'est au tour de Sophie PANTEL**, Conseillère Générale du Pont de Montvert. Nouvelle étude.

– **En 2009** : parallèlement se crée l'association « Du Céfédé à la Ligne Verte » conduite avec beaucoup d'efficacité par Guy BENOIT et Marcel POUDEVIGNE, Maire de St Privat de Vallongue.

Rien ne change sur la voie, mais beaucoup d'activités annexes, en liaison avec la voie, sont mises en place, dont la réhabilitation de CHAMPDOMERGUE.

Les études et la recherche de financement se poursuivent.

– **Juin 2017** : Les difficultés sont toujours là. Le problème du financement compatible avec les moyens des communes n'est toujours pas résolu !



Chansons du Mont Lozère

Claudette Castell et Nicole Coulomb, co-édition Clair de terre-CORDAE/La Talvera, avec CDMP3 d'1h20, 2016

Des deux auteurs de ce livre, l'une, Claudette Castell, est décédée dans l'été 2015, en glissant dans la Gourdouze au Pont des Hortals, à deux pas de sa maison. Les Vialassains se souviennent de l'émoi causé par cet accident.

C'est donc avec beaucoup d'émotion que j'ai reçu en décembre 2016 un message de Nicole Coulomb m'invitant à découvrir leur livre et à en faire part dans notre journal. Rarement un ouvrage pourra, me semble-t-il, passionner davantage les lecteurs de Vialas, soit qu'ils y retrouvent et re-connaissent la musique et la poésie de leur enfance, soit qu'ils y découvrent les chants du pays ou parfois de leurs aïeux.

Un livre « trésor »

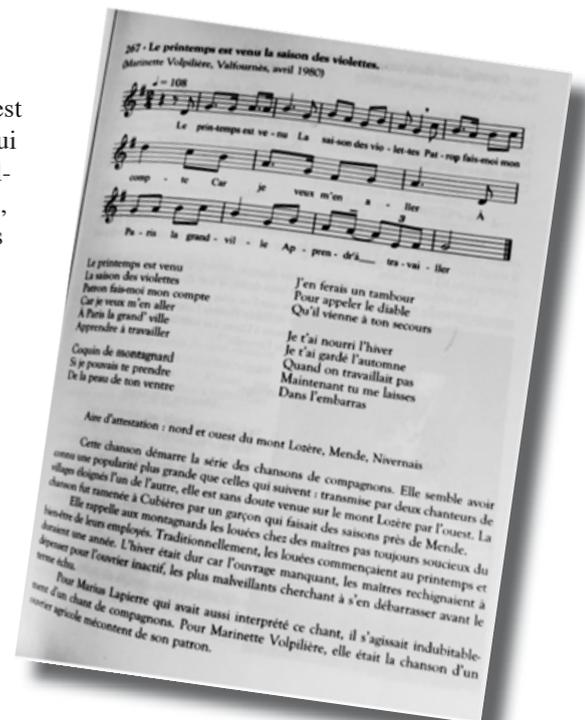
Cet ouvrage est aux antipodes d'une liste, d'une compilation ou d'un froid catalogue. J'y vois un « trésor », dans tous les sens que notre langue donne à ce mot : « un ensemble d'objets précieux, souvent cachés », « un recueil d'ouvrages ou de collection » (cf. Le Trésor de la Langue Française), « une collection d'archives ou objets de valeur enfouis et redécouverts ».

Il renferme une mémoire précieuse, secrète le plus souvent, puisqu'elle est avant tout orale : sa connaissance s'est restreinte avec le temps, car ceux qui en étaient dépositaires ont souvent disparu, avant toute démarche d'écri-

ture ou de collecte. Mais c'est aussi un trésor vivant : le CD qui accompagne le livre en est l'illustration, ainsi que les photos, les anecdotes, les portraits, les descriptions de lieux, d'événements, de fêtes.

On peut s'y promener, ce n'est pas un livre à lire d'un trait de la première à la dernière page. Au contraire, on butine, on choisit un thème de chanson, on regarde les incipit (premiers mots de la chanson, classés à la fin de l'ouvrage de façon très utile) pour reconnaître les chants qu'on pourrait avoir en mémoire. On peut prendre un clavier ou une flûte ou un harmonica pour jouer l'air avec la partition.

Le classement par thèmes est très précis et détaillé. On les découvre en feuilletant le livre ou dans la table des matières. Un exemple avec les chansons de l'enfance, qui distinguent les chants de la petite enfance (berceuses et chants pour amuser) de ceux pour les enfants (rondes, chants d'école, etc.).



Un livre savant et émouvant

Le point de départ de ce livre est un travail de recherche universitaire. Son propos est de « définir un savoir en s'efforçant de saisir la réalité culturelle qui lui avait donné vie et sens ». Convaincues que pour bien vivre dans un petit pays il fallait en connaître les habitants, elles avaient d'abord avant d'élargir leurs écoutes à tout le Mont Lozère,



*Cet été,
Nicole Coulomb
nous a fait le plaisir
d'animer l'un des mardis de
Vialas, le 11 juillet, organisé pour
l'occasion en partenariat avec
Du Trenze au Luech.
Elle viendra avec des musiciens !*

●●● écouté les habitants du hameau de l'Habituelle d'Altier où elles vivaient. Une rencontre particulière, celle de Marcel et Marinette Volpilière, leur fit découvrir un répertoire chansonnier inépuisable.

Sans rien devoir au hasard ni à l'amateurisme, il reste pourtant toujours chaleureux, émouvant, vivant. Les auteurs ont entrepris de recueillir une mémoire orale ancienne mais encore vivante, en rencontrant les habitants du mont Lozère, souvent devenus leurs amis, en les écoutant parler et chanter, en les enregistrant, en les photographiant. Mais ne nous y trompons pas, tout un travail d'insertion dans un contexte géographique, historique, culturel, social, religieux et même musical préside à la présentation de ces textes. Cette quête est une véritable enquête qui offre le portrait d'un terroir, d'une région, les visages des gens du mont Lozère, de ceux qui parlent et de ceux qu'ils évoquent.

Chaque chanson est présentée en faisant référence à son interprète, avec des commentaires et souvent sa partition musicale.

Savante elle aussi la transcription musicale des chansons faite par Alice Joisten, à partir des enregistrements. La notation « traditionnelle » est scrupuleuse mais ne peut rendre compte de tout (improvisations etc.).

Un projet unique mais inscrit dans une tradition

Plusieurs associations, des chercheurs et témoins (la liste en est donnée dans le livre) ont soutenu ce projet qui s'inscrit dans une lignée d'ouvrages antérieurs sur les Cévennes, l'Ardèche, la Vallée Française et le Pays de Calberte. Mais sur le Mont Lozère, il constitue la première somme recueillie, somme de chansons qui scandaient les grands et les petits moments de la vie quotidienne.

On décèle des zones d'influence sur ce mont : le versant sud-est diffère du versant nord et sud-ouest par exemple. Variété aussi des « publics » ou destinataires des chansons (enfants, jeunes gens, jeunes filles, adultes, conscrits). Chaque chanson a son public et certaines chansons sont spécifiques de tel hameau, parfois de plusieurs communes (Fraissinet, Les Laubies, Les Bondons, Les Sagnes).

Le livre rend compte de l'utilisation faite des deux langues couramment parlées à l'époque : français et occitan, de la diversité des répertoires chez les catholiques et chez les protestants.

On y découvre des portraits vivants de chanteurs et chanteuses traditionnels, connus dans un cercle familial ou communautaire : Marinette Volpilière, Denise Barret, Urbain Barret (« vi-naire », chanteur qui faisait danser) et aussi Fernand Chapelle, Marius Lapierre, Almir Pantel, André Rouvière, Pierre Diet, Louis Veyrunes. Des noms que certains d'entre vous peuvent connaître ou re-connaître.

Certains, comme Marcel Volpilière ou Louise Pucheral ont souvent, non seulement transmis des chansons, mais aussi leur contexte et les anecdotes qui les accompagnent dans leurs souvenirs. Même si la musique instrumentale restait plus anecdotique, on y rencontre quelques musiciens comme Victorin Daudé (hautbois), Georges Portanier (harmonica) et Philippe Durand (accordéon).

Et puis le CD joint au disque fait de ce livre une vraie découverte sonore, vivante, pittoresque.

■
Françoise Toulze

Per las bèstias negras lo temps de la tranquillitat es acabat

Joan-Pèire Claris de Florian (1755-1794) dins la faula «L'ermina, lo vibre, e lo singlar « s'èra ja fach un idéa sus la capacitat del singlar a trespasar l'empach :»Vaquí que la bèstia se lança dins lo boldràs, s'embolha dusca a l'esquina al mitan de las serps, dels lausèrts, dels grapauds, marcha, es a mand de capitar revocat de boldra ; e aquí, mentre que se bassaca amb una ulhada estafinhosa, s'escria : Apre-nètz coma l'òm fa son camin !»

Dissabte e dimenge, singlars, singlaras e singlarons, auràn lagui de córrer mai lèu-lèu que las balas que fiularàn de totes los caïres. Sulpic, tre la primièra campejada, auràn compres que lor tranquillitat es acabada e d'ara enlà quitaràn lor jaç e fugiràn, corrissent pels serres e valats. E òc la caça serà dubèrta mas lo singlar es una bèstia fòrça intel·ligenta, dura a còire, capabla de far mai que se pòt : tenguda al fèrm per un còla de chins japaires es capable de n'estripar mai d'un amb sas defensas, vertadièrs punhals.

De fach, ja a la naissença, lo singlaron es equipat de quatre caninas que butan en s'encroquant mai que mai en çò del mascle. Coma las d'en bas venon fretar las del nalt s'ajugan tot lo sant clame de sa vida et talhan coma un rasor. Vaquí per que d'un còp de tèsta pòt laurar, estripar l'agressor ; en çò de la femèla, aquelas dents son mens desenvolpadas e donca afrontarà pus lèu lo morre dubèrt per mossegar feròçament l'assalidor. En mai d'aquò la natura lor a balhat una borra fòrça espessa e per endrechs un cuèr amb fòrça teneson, qu'un còp èra, los plombs avián dificultat a traversar aquel matalàs ; uèi las balas traucan mai aisidament e los expandisson al sòl. Qualquas reguitnadas e aquò's la mòrt.

Samedi ou dimanche, sangliers, laies et marcassins n'auront qu'un souci : courir plus vite que les balles qui siffleront de toutes parts. Très vite, dès la première traque, ils sauront que la tranquillité c'est du passé et que donc il faudra envisager de quitter les remises et prendre la poudre d'escampette à travers les serres et valats. Mais le sanglier est une bête intelligente, dure à cuire et toujours prête à se surpasser ; tenu au ferme par une meute de chiens, il est capable d'en déchirer plus d'un, avec les véritables poignards que sont ses défenses.

Déjà à la naissance, le marcassin est équipé de quatre canines qui se développent chez le mâle en s'arc-boutant. Et puis comme quotidiennement, celles du maxillaire inférieur viennent frotter celles du maxillaire supérieur, elles s'aiguisent et deviennent de véritables rasoirs. Voilà pourquoi d'un coup de tête ils peuvent labourer, voire étripier l'agresseur. Chez la femelle ces défenses sont moins développées et donc elle attaquera, la gueule plutôt ouverte pour mordre féroçement l'assaillant. En plus de cela mère nature leur a donné un poil (des soies) très épais et un cuir très résistant ; avec un tel matelas, il arrivait souvent par le passé que les plombs glissent plutôt que de traverser. Aujourd'hui, les balles perforent ce matelas sans embarras et les percutent sur le sol et c'est la mort.



●●● *Aquò estant, la bèstia demòra vigilanta, las aurelhas atentas, las narras dubèrtas per detectar las flairas carregadas pel vent o emprisonadas per los agatches. Se per cas quicòm es localizat, la òrda (la companhia) s'apresta a partir a brutle. Gaire de temps per se pausar e pasmens la fam es aquí ; alara tre calabrun e una partida de la nuèch, tot aquel mond s'estirà fòra lo jaç e a bèles còps de bosigador forfolheja la tèrra a la recèrca de caboças, tuberculs, rasigas e autres campairòls naissants sens doblidar vèrmes e cagaròls ; de que far venir fòl los paisans quora veson las pradarias, los camps de trufas o de blat virapassats. Pas vist, pas pres, levat que l'endemà, d'un còp de telefonilhet, lo paisan (que pòt estre un cassaire) se planh a la còla e per las bèstias, deman serà lo meteís afar : òmes e ardada de chins acorsaràn.*

Cal dire que dempuèi un quinzenat d'annadas, coma dins fòrça afars, un cambiament dins lo comportament de la mena : la femèla fa tres portadas s'es pas quatre dins doas annadas, amb un dozenat de singlarons à cada còp. Es que serià lo cambiament climatic (pas pus d'ivèrns, castanhas, aglans, fajas a ronfle), lo cambiament dins lo paisatge (herms, ginestas, sapinas de mai en mai conquistaires), l'installacion d'una restauracion agolida dins las pasturas (manjadors confits de gran per los vedèls – mai d'un còp d'unes an vist un vintenat d'aquelas bèstias atauladas als noiridors pèls vedèls a Gordoza !) ?

Ainsi donc, la bête est vigilante, les oreilles attentives, les naseaux bien ouverts pour détecter les senteurs disséminées par le vent ou emprisonnées dans les gouttes de rosée. Si par hasard quelque chose se déclare, la horde est prête à déguerpir. Avec cela, peu de temps pour se reposer et la faim qui attise les estomacs ! Alors dès le crépuscule et une partie de la nuit la compagnie quitte la bauge et à coup de hure fouille la terre à la recherche d'oignons, de tubercules de racines ou autres campagnols, vers ou escargots, de quoi engrager les paysans qui retrouvent leurs prairies, leurs champs de blé ou de pommes de terre dévastés. Pas vus, pas pris, mais ce dernier, quelque peu courroucé, en avertit l'équipe locale (dont il fait parfois partie) qui prendra en main la battue, secondée par une meute de chiens ; pour les bêtes l'histoire recommencera.

Il est vrai que depuis une quinzaine d'années, comme dans beaucoup de choses, un changement de comportement, dans l'espèce est apparu : la femelle porte trois voire quatre fois sur deux ans avec très souvent une dizaine de marcassins. Serait-ce le changement climatique (plus d'hivers, châtaignes, glands et fânes à foison), le changement dans les paysages (landes, landes à genêts ou conifères de plus en plus conquérants), l'installation d'une alimentation attrayante dans les pâtures (nourrisseurs remplis de granulés pour les veaux – il n'est pas rare de trouver une vingtaine de ces suidés attablés à la mangeoire dans les devèses de Gourdouze) ?

Al mitan d'aquel tarabastal, al cap d'octobre, los mascles sortisson, mai que mai salvatges, mai que mai envejoses, mai que mai aferonits : es lo temps del amors, festejat a còps de punhals, qu'esquinsan lo cuèr ; lo vincit, lo còs n'afra, una defensa bercada, tira en arrièr e se'n va esperant se revenjar. Lo vencedor el, vai se landra dins lo boldràs : per assegurar la vida fornica a plaser. Caldrà esperar la prima per trobar a l'entorn de la singlar, la companhia de bèstias negras amb singlarons, bèstias rossas, bèstias de companhia e qualques ragòts. De que far virar la sanqueta a los que costosisson (poponejan) los camps, los prats, los òrts mas tamben a los qu'an restaurat las parets dels bancels o dels cementèris de familha nombroses dins la nòstra Cévena.

■
Alan Pantel

Au milieu de ce carnaval intempestif, au début d'octobre, les mâles sortent, de plus en plus nerveux, de plus en plus jaloux, de plus en plus provocateurs : c'est le temps du rut fêté à coups de poignards qui labourent le cuir ; le vaincu, le corps balafré, une défense de guingois reconnaît sa défaite et s'en va attendant sa vengeance. Le vainqueur lui ira se souiller : pour reproduire la vie, il fera l'amour à plaisir. Ainsi au printemps, la laie sera fière de présenter sa compagnie : bêtes noires, petits marcassins, bêtes rousses, bêtes de compagnie et quelques ragots ; de quoi énerver ceux qui entretiennent assidûment leurs champs, leurs prés, leurs jardins, mais aussi ceux qui ont restauré les murs en pierre sèche des bancels ou des cimetières familiaux nombreux dans notre Cévenne.

■
Alain Pantel



Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
20 juillet 2017

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUIS-SON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Mathias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Excuses: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Christelle FOLCHER

*Absents : Nils BJORN-SON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COM-
MANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE*

Secrétaire de séance : Françoise THYSS

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2017 : adopté à l'unanimité.

Deliberations

Frais de fonctionnement OT

L'Office de Tourisme de la nouvelle Communauté de Communes « Des Cévennes au Mont Lozère » a son siège au Pont de Montvert et 5 bureaux d'information au Collet de Dèze, Ste

Croix Vallée Française, St Etienne Vallée Française, St Germain de Calberte et Vialas. Dans le cadre de cette nouvelle organisation liée à l'évolution territoriale. La commission tourisme a proposé au Conseil Communaire que les pratiques existantes soient harmonisées. Il a donc été proposé aux communes, qui doivent les valider, les principes suivants :

- Mise à disposition des bâtiments par la communauté de communes ou la commune,
- Prise en charge des frais électricité et abonnement Wi-Fi par la commune
- Frais de téléphonie, acquisition d'appareil de comptage et équipements bureautique et informatique par l'OT.

Après en avoir délibéré le Conseil entérine le principe de prise en charge des frais EDF et Wifi

Etude sur l'aménagement de la traversée du Pont de Montvert

Lors du Conseil du 18 mai le Conseil a décidé de solliciter le Conseil Départemental et l'agence Départementale « Lozère Ingénierie » afin d'engager les études d'aménagement de la traversée du Village par le RD 998 et RD 20. Le Conseil Départemental nous a précisé les modalités de réalisation, : après accord sur le contenu et montant des travaux, le Conseil départemental rembourse à la commune la part qui lui incombe à savoir les travaux liés à la chaussée. A cette fin, il convient qu'une

convention entre commune et département soit signée. Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

Une rencontre de travail est à programmer avec Lozère Ingénierie à la rentrée.

Projet d'équipement « Très Haut Débit » du territoire

Lors de sa séance du 16 décembre 2016 le Conseil a adopté le principe de l'adhésion à un futur syndicat mixte (département et collectivité) pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un réseau THD. L'investissement est estimé à 51 Millions d'€ HT pour 34 000 prises installées. Pour notre commune cela représente 891 prises avec une participation financière de la commune de 150 € par prise, participation maximale susceptible d'évoluer à la baisse en fonction des appels d'offres.

La mise en place de ce programme avance, les négociations avec les opérateurs sont très avancées et le Conseil Départemental nous sollicite à présent pour entériner l'adhésion au syndicat mixte en cours de constitution.

Le Conseil, dans la continuité de sa décision antérieure, décide à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce syndicat.

Les travaux devraient être réalisés entre 2018 et 2020.

Conventions INSEE et Service National

La gestion d'une collectivité exige des échanges de

données entre les services de l'INSEE (état civil, élections...), l'administration du Service National et la commune. De tels échanges doivent faire l'objet d'une convention précisant les conditions et modalités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces conventions.

Appels à projet « Eclairage public »

Le PnC a mobilisé des crédits européens dans le cadre d'un programme européen, crédits abondés par la région. Ces financements sont destinés à favoriser la modernisation de l'éclairage publics de nos villages avec deux objectifs :

- Une maîtrise des consommations et des coûts,
- Une diminution de la pollution lumineuse nocturne en vue de candidater au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » éléments supplémentaires de promotion touristique pour nos territoires

Le PnC vient donc de consulter, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, les communes qui souhaitent procéder à des travaux de modernisation de l'éclairage public. L'insertion dans ce programme nous permettrait si notre candidature est retenue, d'être appuyé financièrement pour ces travaux qui abaisseraient nos frais de fonctionnement.

Nous avons l'année dernière fait réaliser par l'agence « Lozère Energie » un diagnostic de notre réseau. M. le Maire propose de répondre favorablement à ce projet en sollicitant notre



inscription à ce programme. Il faudra pour cela, sur la base du diagnostic réalisé, bâtir le projet technique qui intégrera bien sur les évolutions matérielles (lanternes et lampes) mais également les modes de gestion du réseau : extinction éventuelles, abaissement d'intensité, détection, et ce grâce à l'utilisation de nouvelles technologies dans ce domaine.

Le conseil municipal décide de s'inscrire dans cette démarche et de répondre favorablement à cet appel à manifestation d'intérêt.

Dès la rentrée, une rencontre sera organisée avec le SDEE et le PnC pour élaborer le projet technique à déposer avant fin septembre.

Tarifs concessions de cimetières

Les tarifs de concessions ans les cimetières sont harmonisés de la façon suivante :

– concession pour 100 ans : 800 €

– concession pour 50 ans : 500 €

– concession pour 30 ans : 300 €

– concession colombarium 50 ans : 500 €

Tarifification adoptée à l'unanimité.

Point sur les travaux

– Place de l'église : l'ensemble des travaux est achevé avec la pose des potelets protégeant le parvis pavé de l'église et de la poste. Les aménagements

paysagers seront réalisés à l'automne.

– Le programme de voirie est en cours d'exécution.

– Les travaux de finition et d'embellissements au Pré Platon et aux abords de la passerelle sont en voie d'achèvement. L'aménagement du chemin piétonnier avec revêtement et pose barrières seront engagés en début de semaine du 24/07.

– Un ponceau de la voie communale de Felgerolles qui s'était effondré a fait l'objet d'une réparation provisoire. Un devis pour sa réparation a été sollicité auprès de l'entreprise SB. Celui-ci s'élève à 4.800 € et les travaux sont à programmer dans les prochaines semaines.

– M. le Maire donne lecture de la réponse du PnC à la demande formulée d'aménagement par un revêtement de la VC4 et VC1. La réponse est toujours négative. Seuls seraient admis des aménagements ponctuels sr quelques points sensibles, aménagements du type calade bétonnée.

– La restauration du Four de la Brousse est en cours. Il sera opérationnel pour la fête du pain.

– La pose du garde-corps de l'accès à la mairie déléguée de Fraissinet est en cours.

– Une rambarde a été réalisée sur l'accès public des maisons Molines-Nagy. Une rambarde du même type sera installée dans les deux escaliers d'accès à la cour de Mairie, bibliothèque et salon de coiffure.

Tarifs de l'eau

L'harmonisation des tarifs de l'eau de notre commune nouvelle n'a pas encore été réalisé. Ce chantier est à conduire d'ici la fin de l'année.

Le principe d'auto relevé par les habitants qui a bien fonctionné l'année dernière sera reconduit et le document réalisé à cet effet doit être diffusé rapidement. Les facturations étant établies sur la base des tarifs actuels, les tarifs harmonisés n'entreront en vigueur qu'en 2018.

Rentrée scolaire 2017-2018

La demande de dérogation aux rythmes scolaires sollicitée suite aux avis concordants des parents d'élèves, des enseignants et du conseil municipal a été accordée.

C'est donc le retour à une semaine scolaire de 4 jours sans classe le mercredi. Il n'y aura donc plus d'activités périscolaires les jours de classe.

En revanche, la création d'un centre aéré est envisagée le mercredi et vacances scolaires. Un sondage auprès des parents va être réalisé pour connaître la faisabilité du projet.

Station de lavage VTT

La commune a reçu une demande d'installation d'une station de lavage de VTT au niveau du WC public au-dessus du parking du Temple. Après débat et sans nier l'intérêt d'un tel équipement, le Conseil estime avoir d'autres priorités dans l'immédiat.

Prime scolaire

Suite à un résultat brillant à l'épreuve du baccalauréat (mention Très Bien -20 en Math), un jeune étudiant a questionné la commune pour savoir si, comme dans d'autre collectivité, la commune envisagerait d'attribuer une prime, récompensant ce succès brillant et amenant une aide à la poursuite des études. Le Conseil adresse ses vives félicitations au lauréat mais ne souhaite pas instituer un tel régime de prime.

Pour le Conseil, une aide éventuelle ne peut se concevoir qu'en cas de difficultés sociales et financières avérées qui obérerait les possibilités de poursuite d'études d'un étudiant. Cette aide doit alors se concevoir dans le cadre de l'aide sociale au travers du CCAS.

Compte rendu de réunions

• Au cours d'une réunion du Syndicat Mixte Tarn Amont, la mise en œuvre des dispositions de la loi Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) ont été débattues. Un point essentiel pour notre communauté de communes et notre commune réside dans les modalités de participation financière qui seront arrêtées pour le fonctionnement et surtout les investissements à venir, investissements très lourds dans le domaine de la protection des inondations et qui concerneront quasi exclusivement l'aval du bassin du Tarn.

• Au cours de cette même réunion, ont été évoqués les

appels à projets de la commune pour un programme de réduction des fuites ainsi que l'appel à projet concernant les installations de traitement de l'eau potable. A priori, ces demandes sont en bonne voie, ce qui nous permet d'espérer un financement à hauteur de 80 %.

• Une réunion de travail relative au projet d'élaboration d'une charte forestière s'est tenue à laquelle assistait Jean Pierre Allier. Une telle charte existe sur le territoire de la commune « Gorges Causses » et sur celle des Hauts Gardons et l'objectif serait d'élargir celle-ci au territoire des deux nouvelles communes du Sud Lozère. Dans ce cadre-là pourrait être envisagé l'aménagement de pistes classées DFCI.

Prochaines réunions

– bureau municipal : 7 septembre 20 h 30 à Fraissinet

– Conseil Municipal : 14 septembre 20 h 30

– Réunion bilan marché à caler le 17 ou 18 août à 18 h

– Rencontre avec SDEE à caler début septembre

Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Alain VENTURA

Représentés : Marc GOURDON, Marie-Christine LIEBER, Miriame ROESSEL, Josette ROUX, Fabienne SALMERON

Absents : Anne-Marie DIDIER, Daniel MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Jacques HUGON

• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2017

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

• Approbation des comptes de gestion 2016 et affectation des résultats

Les comptes administratifs 2016 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (AEP, Caisse des écoles et Budget principal) avaient été soumis aux élus pour approbation lors de la séance du 25 février 2017. La Trésorerie du COLLET DE DEZE a depuis lors fourni les comptes de gestion 2016 à la commune. Les comptes de gestion sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs présentés lors de la séance du 25 février. M. le Maire présente ces comptes de gestion aux élus.

Les élus sont ensuite invités à ratifier les comptes de gestion 2016 (AEP, Caisse des écoles et Budget principal). M. le Maire présente également le compte

administratif 2016 du CCAS de VENTALON EN CEVENNES ainsi que le compte de gestion 2016 du CCAS qui a été dissout au 31 décembre 2016. Ces comptes étant en concordance, les élus sont invités à les approuver.

Les élus sont également invités à voter l'affectation des résultats 2016.

Vote des conseillers en faveur de l'approbation du compte administratif 2016 du CCAS et des comptes de gestion 2016 de la commune (AEP, Caisses des écoles, Budget Principal et CCAS) : UNANIMITE POUR.

M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif 2016 du CCAS.

Vote des conseillers en faveur des affectations de résultats proposées : UNANIMITE POUR.

• Vote des budgets primitifs 2017 et vote des taxes 2017

M. le Maire présente aux conseillers le projet des taux d'imposition des taxes directes locales 2017 pour la commune de VENTALON EN CEVENNES. Il est rappelé que la commune avait déjà souhaité harmoniser les taux d'imposition des deux communes déléguées en fin d'année 2016.

Les taux d'imposition 2017 proposés sont les suivants :

– Taxe d'habitation : 13,00 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 326 500)

– Taxe foncière (bâti) : 13,67 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 195 800)

– Taxe foncière (non bâti) : 226,15 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 5 500)

– CFE : 17,35 (base d'imposition prévisionnelle 2017 : 17 500)

Produit fiscal attendu : 84 685.

Vote des conseillers en faveur de ces taux d'imposition des taxes directes locales 2017 : UNANIMITE POUR.

Par la suite, M. le Maire présente aux conseillers les projets de budgets 2017 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (Caisse des écoles, AEP, Budget principal). Les élus sont ensuite invités à voter les budgets primitifs 2017 de la commune.

Pour le budget Caisse des écoles, le total de la section de fonctionnement est équilibré à 66 049,27 €. Le total de la section d'investissement s'élevant à 1,75 € (solde d'exécution reporté), le budget total Caisse des écoles s'élève à 66 051,02 €.

Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 Caisses des écoles : UNANIMITE POUR.

Pour le budget AEP, le total de la section d'exploitation est équilibré à 37 401,03 €. Le total de la section d'investissement s'élève à 114 530,01 €. Le budget total AEP est donc équilibré à 151 931,04 €.

Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 AEP : UNANIMITE POUR.

Pour le budget principal de la Commune, le total de la section de fonctionnement est équilibré à 513 099,08 €. Le total de la section d'investissement s'élève à 1 651 072,67 €. Le budget total principal de la Commune s'élève à 2 164 171,75 €. Les opérations d'équipement sont présentées en détail par M. le Maire et sont l'occasion pour les conseillers de faire le point sur les projets en cours

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
13 avril 2017

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS,



et à prévoir (élaboration du plan local d'urbanisme, projet de rénovation thermique des bâtiments communaux, amendes de police 2017, etc). Arrivée de Solène RENARD en cours de séance (19 h 45). Vote des conseillers en faveur du budget primitif 2017 pour le budget principal de la Commune : UNANIMITE POUR (Solène RENARD ne participe pas au vote compte tenu de son arrivée en cours de présentation).

• Liste des budgets assujettis à la TVA

La Direction Départementale des Finances Publiques demande aux communes de fournir la liste de leurs budgets assujettis à la TVA dans le cadre de la mise à jour de ses applicatifs. Pour la commune de VENTALON EN CEVENNES, le budget AEP est concerné, ainsi que le service logement social au sein du budget général. La commune doit fournir une délibération confirmant ces informations qui ont été transmises à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Vote des conseillers actant que le budget AEP et le service logement social du budget général sont assujettis à la TVA : UNANIMITE POUR.

• Information : démission de M. Camille LECAT de ses fonctions de délégué communautaire et de président de l'ASA DFCI

Camille LECAT informe les élus qu'il démissionne de ses fonctions de président de l'ASA DFCI et de délégué communautaire, compte tenu de son importante charge de travail.

La commune doit donc disposer d'un nouveau délégué

au sein du conseil communautaire en remplacement de Camille LECAT. Sa place est automatiquement attribuée au 2ème adjoint. Néanmoins si celui-ci ne souhaite pas siéger à la communauté de communes, il doit informer le Président de la communauté de communes de son désistement, avec copie à la Préfecture.

La procédure continue de la même manière avec les élus suivants.

Jean-Claude DAUTRY et Jacques HUGON font part de leur décision de ne pas siéger à la communauté de communes. Véronique NUNGE démissionnant de ses fonctions d'adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS sera déléguée au sein du conseil communautaire.

• Désignation d'un(e) délégué(e) à l'ASA DFCI

Alain VENTURA informe les élus qu'il démissionne de ses fonctions de délégué communal à l'ASA DFCI, du fait de ses fonctions de délégué communautaire à l'ASA DFCI. Il convient donc de désigner un nouveau délégué communal à l'ASA DFCI parmi les membres du conseil municipal.

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS fait part de sa volonté d'occuper les fonctions de déléguée communale à l'ASA DFCI et de ses motivations pour cette tâche.

Vote des conseillers en faveur de la désignation de Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS en tant que déléguée communale au sein de l'ASA DFCI : UNANIMITE POUR.

• Information : démission de Véronique NUNGE de son poste d'adjointe

Véronique NUNGE explique aux conseillers son choix de présenter sa démission de son poste de 4ème adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES, compte tenu de l'évolution de sa situation personnelle. Elle conserve néanmoins ses fonctions de conseillère municipale.

Sa lettre démission a été envoyée au Préfet, sous-couvert du Sous-Préfet, conformément à la procédure.

• Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e) et vote des indemnités d'écu

Suite à la démission de Véronique NUNGE de ses fonctions d'adjointe, les élus décident de procéder à son remplacement.

Emilie MERMET-BOUVIER est candidate au poste d'adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : UNANIMITE POUR.

Emilie MERMET-BOUVIER devient donc 6ème adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES. En effet suite à la démission de Véronique NUNGE, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS devient 4ème adjointe de la commune de VENTALON EN CEVENNES et Marie-Christine LIEBER devient 5ème adjointe.

Suite à cette élection, Emilie MERMET-BOUVIER décide de démissionner de son poste de 1ère adjointe de la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT.

Pierre-Emmanuel DAUTRY

se porte candidat au poste de 1er adjoint de la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, en remplacement de Emilie MERMET-BOUVIER.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : 16 POUR, 1 CONTRE.

Suite à ces élections, M. le Maire propose aux élus de réviser les indemnités allouées aux adjoints dans un souci d'harmonisation. Tous les adjoints (à l'exception du 1er adjoint maire délégué) toucheraient donc la même indemnité (environ 150 € net), en restant dans l'enveloppe actuellement dévolue au paiement de ces indemnités.

Vote des conseillers en faveur de l'harmonisation des indemnités allouées aux élus : UNANIMITE POUR.

• Vente propriété DUQUENNE au Salson : avis du conseil municipal sur l'intervention de la SAFER

M. le Maire présente ce dossier aux conseillers.

La propriété DUQUENNE située au Salson est actuellement en vente. La SAFER gère la procédure de vente. Un porteur de projet a déjà fait connaître son intérêt quant à l'acquisition de cette propriété.

Des terrains actuellement occupés par Guilhem ROUSSEL et Julia HUGUES pour leurs activités de pâturage sont concernés par cette vente qui risque d'avoir un impact direct sur le maintien de leurs activités au Salson. L'installation de M. ROUSSEL avait été soutenue par la commune et la communauté de communes sous l'égide d'un dispositif

de la SAFER. Le porteur de projet qui souhaite acquérir la propriété DUQUENNE, présent dans le public lors de la séance du conseil municipal, présente son projet aux élus (maraîchage, petits fruits, châtaignes, accueil).

M. le Maire précise que la SAFER aurait la possibilité de faire préemption

Compte tenu des risques que représenterait cette vente pour l'exploitation de M. ROUSSEL, les élus débattent de l'intérêt de demander à la SAFER de faire préemption. Faute de consensus sur cette question, il est convenu que le Maire est mandaté pour conduire une négociation amiable entre les parties, compte tenu des enjeux importants de ce dossier. Il est précisé également qu'afin d'établir le périmètre de protection immédiat de la source de Peyrebrune, la commune aurait grand intérêt à se porter acquéreur de la totalité de la parcelle concernée.

• Organisation des bureaux de vote pour l'élection présidentielle 2017

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 07 mai 2017.

La commune de VENTALON EN CEVENNES disposera de deux bureaux de vote (1 bureau centralisateur à Saint Frézal de Ventalon et 1 bureau à Saint Andéol de Clerguemort).

La séance est l'occasion de prendre note des disponibilités de chacun pour tenir les permanences des bureaux de vote.

• Information : programme de voirie 2017

Alain VENTURA et Jean-Claude DAUTRY donnent aux conseillers des informations concernant le programme de voirie 2017.

Lozère Ingénierie a fait parvenir à la commune des propositions de devis concernant les travaux à accomplir dans le cadre de ce programme. L'ensemble des devis fournis s'élève à 277 430,34 € HT. Or la commune dispose d'une enveloppe d'environ 70 000 € HT. Il convient donc de faire un choix afin de déterminer les opérations prioritaires. Les propositions retenues seront présentées aux élus lors de la séance du conseil municipal.

Sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, l'intervention la plus urgente concerne le tronçon Loubreyrou – Pont du Pré Neuf. En optionnel est prévu Vitaterne – Les Estrèches.

Sur la commune déléguée de SAINT FREZAL DE VENTALON, les interventions les plus urgentes concernent Pénens Bas et Pénens Haut, Bonijols – La Cabanelle. En option sont prévus Loubreyrou – Pénens Bas, Pénens Haut – Plan de la Fougasse, la route de Conches.

• Création d'un poste pour le nettoyage de la crèche

En vue de l'ouverture de la crèche 4 jours par semaine, il va être nécessaire de recruter un agent à temps partiel afin d'assurer le nettoyage des locaux. Vote des conseillers en faveur de ce recrutement : UNAMINITE POUR.

• Convention avec le SATEP (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des ouvrages d'Eau Potable) de la Lozère

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet. Le SATEP intervient actuellement sur le territoire de la commune dans le cadre de sa mission d'assistance technique à la protection des ressources en eau et il accompagne la commune

dans les démarches relatives à la régularisation administrative des ressources publiques en eau potable, en vertu de la convention signée avec la commune historique de SAINT FREZAL DE VENTALON.

Si la commune nouvelle souhaite poursuivre cet accompagnement du SATEP, il convient qu'elle signe une nouvelle convention avec le Département. Cette convention est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le coût de l'assistance du SATEP pour la commune est évalué à 229,90 €/an, compte tenu de la population bénéficiaire du service.

Pierre-Emmanuel DAUTRY soulève l'intérêt de l'assistance du SATEP pour faire avancer les dossiers de régularisations administratives des captages.

Vote des conseillers en faveur de la signature de cette convention avec le SATEP : UNAMITE POUR.

• Questions diverses

– Avenant Marché de travaux de réhabilitation de la Maison Rouverand – lot 9 (entreprise ROURE)

Suite aux dernières factures transmises par l'architecte maître d'œuvre des travaux, il s'avère nécessaire de conclure un avenant avec l'entreprise EURL Philippe ROURE, domiciliée à FRAISSINET DE LOZERE, titulaire du lot 9 « Plomberie – Sanitaire » du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Maison Rouverand en logement social.

En effet des travaux en plus et en moins ont dû être effectués (chauffe-eau supplémentaire, répartiteur air chaud, groupe de surpresseur, appareils sanitaires

neufs au lieu des appareils sanitaires de réemploi prévus, évacuation des fumées).

Un devis a été fourni par l'entreprise ROURE et transmis à la commune par l'architecte maître d'œuvre dans ce chantier, Mme Yaël GARRIGUES. Le montant initial du marché était de 5 808,50 € HT.

Le montant de l'avenant à conclure est de 2 307,10 € HT (+ 39,7 %).

Cet avenant porte le nouveau montant du marché à 8 115,60 € HT.

Vote des conseillers en faveur de la signature de cet avenant : UNANIMITE POUR.

– Information sur le syndicat mixte du Céfédé – projet Ligne Verte

Loïc JEANJEAN présente l'avancée du projet Ligne Verte aux élus.

Les avancées sont nombreuses et très enthousiasmantes. Les premiers coups de pioche devraient pouvoir être donnés en septembre/octobre 2017 sur le secteur St Frézal de Ventalon – St Privat de Vallongue.

Des ouvrages d'art (mairie de Saint Privat et Champernal) pourraient être réalisés avec le budget restant.

Tous les points urgents figurant à l'ordre du jour ont été évoqués. Comme prévu dans l'ordre du jour initialement fixé, les sujets n'ayant pas pu faire l'objet d'un débat lors de cette séance seront remis à l'ordre du jour de séances ultérieures si nécessaire.

La séance est levée à 22 h 30. ■

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
extraordinaire
11 mai 2017

Présents :

– Camille LECAT, maire ;
– Alain VENTURA, 1er adjoint ; – Jean-Claude DAUTRY, 2e adjoint (procuration de Pierre-Emmanuel DAUTRY) ; – Jacques HUGON, 3e adjoint (procuration de Fabienne SALMERON) – Véronique NUNGE ; – Muriel DE GAUDEMONT, 5e adjointe ; – Marie-Christine LIEBER, 6e adjointe.
Mmes : – Emilie MERMET (procuration de Solène RENARD) – Miriame ROESSEL – Josette ROUX (procuration de Loïc JEANJEAN)
– Céline STAAL.
MM. : – Daniel MATHIEU
– Frédéric MOUREAU
– Hervé PELLECUER.
Absents représentés :
– Solène RENARD, procuration à Emilie MERMET ;
– Fabienne SALMERON, procuration à Jacques HUGON ; – Pierre-Emmanuel DAUTRY, procuration à J.-Claude DAUTRY ; – Loïc JEANJEAN, procuration à Josette ROUX.

Absent(e) s : – Anne-Marie DIDIER ; – Marc GOURDON ; – Frédéric NADLER.

Secrétaire de séance :

Céline STAAL – MATHIEU.

La séance est ouverte à 18 h 10.

1/Demande de préemption de la propriété Duquenne auprès de la SAFER

M. le maire ouvre la séance par un rappel de la situation (un document de préparation avait été envoyé par lui aux conseillers). Un acheteur s'est présenté pour la propriété DUQUENNE au Salson. Il souhaite mettre en place un projet agricole avec maraîchage, petits fruits, châtaignes ainsi que de l'accueil. Pour ce faire il envisage de transformer 2 000 m² de prairie en cultures. Ces projets avaient été présentés au Conseil lors de sa réunion précédente. M. Guilhem ROUSSEL, actuellement exploitant ovin sur la propriété voisine, utilise les terres agricoles de M. et Mme Duquenne pour faire pâturer son troupeau. Il alerte la Mairie sur l'affaiblissement important que subirait son système d'exploitation s'il ne peut plus bénéficier de cette surface herbeuse. M. le Maire rappelle que la commune s'est très largement impliquée dans ce projet et a fortement contribué à sa réalisation en demandant à la SAFER de constituer une réserve foncière avec les 30 ha de terres agricoles, les vendeurs Mme et M. COLOMBAT ayant accepté, à la demande de la Mairie, de vendre séparément de l'ensemble les terres agricoles et la bergerie. Cela n'a pas été le cas pour la vente de la propriété Duquenne. Lors de la réunion précédente, les conseillers avaient été appelés à se prononcer sur l'intérêt de faire intervenir la SAFER afin de préempter. Mais, faute de consensus suffisant, la question n'avait pas été mise au vote. Au terme d'une présentation du projet d'installation et d'un débat

avec l'acheteur potentiel, le conseil municipal avait donné mandat à M. le Maire pour conduire une négociation amiable entre les 2 parties. Cette négociation ayant échoué, M. le Maire demande aux conseillers de délibérer en faveur d'une motion demandant à la SAFER de préempter la totalité de la propriété Duquenne puis de conduire une concertation entre les différents partis. Lors du débat sont évoquées les causes historiques de cette situation. – La Propriété Chabrol, dans le cadre d'une ferme-relais destinée à installer deux familles au Salson, a été achetée par la Mairie de St Frézal, et cédée en 1998 aux familles Colombat et Duquenne en 2 lots via un crédit-bail de 15 ans porté par la municipalité (de St Frézal). – Au terme de ces 15 années les 2 propriétés sont remises en vente par leurs propriétaires respectifs. M. et Mme Colombat vendent la maison avec les terres attenantes d'une part, la bergerie et les terres agricoles d'autre part. La bergerie et la Grange des Gouttes (ruines reconstruites), sont achetées par M. Roussel et sa compagne, les terres sont mises en réserve foncière par la SAFER pour une durée de 5 ans, dans l'objectif, à terme, de les rétrocéder à M. Roussel. – La famille Duquenne met ses terres agricoles à disposition de M. Roussel mais ne souhaite pas contractualiser afin de ne pas décourager d'éventuels acquéreurs de son bien. Certains conseillers refusent de se prononcer en faveur d'une exploitation au détriment d'une autre. La question de la ressource en eau est également abordée. Il ressort du débat qu'il est

crucial de faire tout ce qui est possible pour maintenir deux exploitations viables et cohérentes en évitant autant que possible la multiplication des problèmes, mais qu'il faut éviter que le projet d'installation nuise à l'exploitation déjà en place. Quelques conseillers se prononcent pour l'acquisition de la propriété Duquenne par la municipalité afin de retrouver l'unité agricole présente à l'époque de M. Chabrol. Finalement, après un long débat et d'après discussions, la motion suivante est portée au vote (scrutin à bulletin secret) :
– proposition de préemption par la SAFER pour l'ensemble de la propriété Duquenne.
– concertation avec les parties prenantes et toutes les personnes de bonne volonté pour définir le cadre de la rétrocession de :

- 1 lot permettant de consolider l'exploitation existante.
- 1 lot permettant l'émergence d'un projet de type agrotouristique.
- 1 lot pour le périmètre de protection immédiat de Peyrebrune.

La motion est adoptée à 15 voix pour, 2 voix contre, 1 bulletin blanc.

2/Source de Peyrebrune (Le Salson), propriété Duquenne.

Afin d'établir le périmètre de protection immédiat de la source, la Mairie souhaite se porter acquéreur de la parcelle 952, section 152 A, actuellement propriété Duquenne. En effet il est moins coûteux d'acquérir

la parcelle entière plutôt que de supporter les frais de division parcellaire. M. le Maire contactera les propriétaires pour les informer, et demandera aux propriétaires, à la DIREN, à la SAFER LR, que la commune acquière la parcelle 152 A 952 dans sa totalité, pour raison environnementale.

Voté à l'unanimité (17 votants, après le départ d'un conseiller avant le vote).

La séance est levée à 19 h 50.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 13 avril et 11 mai 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité, après trois modifications.

Election d'un(e) nouvel(le) adjoint(e)

La Sous-Préfecture de Florac a informé la commune que les élections d'adjoints de la commune de VENTALON EN CEVENNES ayant eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2017 n'auraient pas dû avoir lieu à cette date. En effet Mme NUNGE avait bien fait parvenir à la Préfecture sa lettre de démission avant la séance du 13 avril mais le Préfet n'a accusé réception de sa démission que le 02 mai 2017. L'élection d'un adjoint en remplacement de Mme NUNGE ne devait donc pas avoir lieu avant le 02 mai 2017, date officielle de l'acceptation de la démission de Mme NUNGE par le Préfet.

Par ailleurs Mme MERMET-BOUVIER ne pouvait pas être remplacée à son poste de 1ère adjointe de SAINT ANDEOL DE CLERGUÉMORT sans avoir préalablement envoyé sa démission à la Préfecture de la Lozère en suivant le même formalisme que Mme NUNGE (envoi de la lettre de démission et attente de l'accusé de réception du Préfet acceptant la démission).

Les élus décident de donner suite au recours gracieux du Sous-Préfet et d'organiser de nouvelles élections an-

nulant les élections du 13 avril 2017 afin d'élire un adjoint en remplacement de Mme NUNGE. Le nouvel adjoint sera élu en tant que 6ème adjoint, les autres adjoints remontant d'un rang.

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY fait acte de candidature au poste de 6ème adjoint de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Vote des conseillers à bulletin secret en faveur de cette candidature : 12 POUR, 1 CONTRE.

M. Pierre-Emmanuel DAUTRY est élu 6ème adjoint de la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Convention de participation – risque santé avec le Centre de Gestion de la Lozère

Le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 permet aux collectivités territoriales d'aider financièrement leurs agents à acquérir une complémentaire santé. Les collectivités ont la possibilité, en signant une convention avec leur Centre de Gestion, de conclure des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et de prestations dans le domaine de la santé. Il s'agirait de proposer aux agents territoriaux une mutuelle de groupe en remplacement de leurs mutuelles individuelles.

Ainsi le Centre de Gestion de la Lozère a décidé de lancer une consultation pour le compte des collectivités qui lui en auront donné mandat afin de conclure une convention de participation pour le risque santé d'une durée de 6 ans. La convention sera présentée en au-

tomne 2017 pour une prise d'effet au 1er janvier 2018. C'est donc à l'automne 2017 que la collectivité décidera de signer ou non la convention de participation au vu des garanties et taux de cotisation proposés et après avis du comité technique, et qu'elle arrêtera le montant de la participation qu'elle compte verser.

Les élus doivent informer le Centre de Gestion de leur volonté de participer ou non à ce dispositif.

Vote des conseillers en faveur de la participation de la commune à ce dispositif lancé par le Centre de Gestion : UNANIMITE POUR.

Décisions Modificatives budgets primitifs 2017

Des anomalies ont été relevées par la Trésorerie du COLLET DE DEZE dans les budgets primitifs 2017 (AEP et Budget général) transmis par la commune. Ces anomalies concernent essentiellement des déséquilibres dans des opérations d'ordre (prévisions d'opérations d'amortissement et de provisions) et des références à des comptes de nomenclature non à jour (problèmes de mises à jour du logiciel comptable de la commune).

Il convient de voter des décisions modificatives afin de corriger ces anomalies.

La décision modificative suivante est proposée concernant le budget AEP :

voir TAB A

Vote des conseillers en faveur de la décision modificative du budget AEP proposée : UNANIMITE POUR.

La décision modificative suivante est propo-

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
29 mai 2017

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Josette ROUX, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Loïc JEANJEAN

Excusés : Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Véronique NUNGE, Miriam ROESSEL

Absents : Anne-Marie DIDIER, Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER

Secrétaire de séance : Marie-Christine LIEBER



sée concernant le budget principal de la commune :

voir TAB B

Vote des conseillers en faveur de la décision modificative du budget principal proposée : UNANIMITE POUR.

Congé maternité de la secrétaire de mairie : convention avec le service remplacement du Centre de Gestion de la Lozère

Mme Nadine KIRSCHLEGER, actuellement enceinte, devra partir en congé maternité à compter de début septembre 2017 et jusqu'à fin décembre 2017. Il convient donc d'organiser l'intérim du poste de secrétaire de mairie pendant cette période.

Afin que l'intérim se passe dans des conditions optimales, une période de tuilage est envisagée à compter de mi-juillet 2017.

Le Centre de Gestion de la Lozère dispose d'un service de mise à disposition de personnel pour les collectivités qui cherchent des remplaçants qualifiés afin d'effectuer des missions temporaires ou de remplacement de personnel momentanément indisponible.

Si la commune adhère à ce service, le Centre de Gestion se chargera de proposer des candidats qualifiés à la commune et d'assurer la gestion du contrat de travail du remplaçant qui sera choisi par la municipalité (paie, formalités administratives, etc).

Concernant le coût du service, la collectivité versera au Centre de Gestion les sommes suivantes : salaire du remplaçant x 1,3 /congés payés/frais de déplacement éventuels du remplaçant/indemnités repas.

Afin d'adhérer à ce service,

la commune doit signer avec le Centre de Gestion une convention d'aide à la recherche puis une convention dans le cadre de la mise à disposition ponctuelle.

Le conseil municipal est invité à valider l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion et à autoriser M. le Maire à signer les conventions proposées par le Centre de Gestion dans ce cadre.

Vote des conseillers en faveur de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Lozère et en faveur du mandat donné au Maire pour signer les conventions afférentes : UNANIMITE POUR.

Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives 2017

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

La commune de VENTALON EN CEVENNES disposera de deux bureaux de vote (1 à Saint Frézal de Ventalon et 1 à Saint Andréol de Clerguemort).

Le planning relatif à la tenue des permanences des bureaux de vote est mis en place lors de la séance.

Formations ACMO (sécurité) des agents

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet relatif à la réforme des formations ACMO (= agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Les ACMO avaient pour mission d'assister et de conseiller la collectivité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et dans la politique de prévention des risques. Suite à une réforme, les

ACMO sont maintenant devenus « Assistants de prévention ».

L'agent communal Philippe SZYMANSKI avait suivi une formation d'ACMO. M. SZYMANSKI ayant entrepris des démarches afin de faire valoir ses droits à la retraite, il conviendra de former un autre agent sur ces problématiques. Cet agent représentera tout le personnel communal en matière d'hygiène et de sécurité (personnel technique, personnel administratif, personnel de l'école). Un ACMO peut devenir assistant de prévention par une formation de deux jours dispensées par un organisme agréé. Un agent n'ayant jamais été ACMO devra suivre une formation d'environ une semaine.

Pierre-Emmanuel DAUTRY évoque par ailleurs le Document Unique de la commune qui doit être mis à jour. Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a pris en charge la gestion de cet important dossier qui permettra d'évaluer les méthodes de prévention des risques à mettre en place pour chaque emploi.

Avis du conseil municipal sur les compteurs Linky

Marie-Christine LIEBER présente le sujet.

La compétence électrique de la commune a été déléguée au SDEE mais la commune reste propriétaire des réseaux basse et moyenne tension.

Il s'agit aujourd'hui pour le conseil municipal de se prononcer sur l'éventuelle prise d'une délibération contre la pose des compteurs Linky sur la commune de VENTALON EN CEVENNES,

compte tenu des problèmes sanitaires et de sécurité que poseraient ces compteurs (propagation d'ondes, risques d'incendie, etc). Marie-Christine LIEBER évoque également les risques engendrés par la circulation des données personnelles des habitants du fait de ces compteurs connectés. D'éventuelles suppressions de postes chez ENEDIS sont à prévoir avec la mise en place de ces compteurs consultables à distance.

Les élus débattent de ce sujet. Certains élus font par exemple valoir l'intérêt des compteurs Linky qui doivent permettre une meilleure connaissance en temps réel des consommations électriques des habitants. Cette connaissance affinée des consommations devrait permettre de favoriser le développement des énergies renouvelables.

D'autres élus insistent sur l'importance du principe de précaution, au vu des incertitudes relatives à ces compteurs.

Vote des conseillers en faveur d'une délibération visant à demander la suspension de l'installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune de VENTALON EN CEVENNES : 6 POUR, 3 CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

La délibération est adoptée.

Questions diverses

– Informations relatives à la campagne des candidats aux élections législatives

Jacques HUGON et Jean-Claude DAUTRY informent les élus que les candidats Pierre MOREL A L'HUISSIER et Aurélie MAILLOLS sont venus tenir des permanences en mairie dans le cadre de leur campagne électorale.

– Information relative au programme de voirie 2017

Jean-Claude DAUTRY informe les élus qu'une réunion va avoir lieu prochainement avec Lozère Ingénierie et l'entreprise GERMAIN concernant le programme de voirie 2017. Cette entreprise a en effet été retenue suite à l'appel d'offres lancé par Lozère Ingénierie.

– Information relative au Plan Communal de Sauvegarde Jean-Claude DAUTRY informe les élus qu'il s'est rendu à une réunion concernant le Plan Communal de Sauvegarde. Les services préfectoraux se tiennent à disposition de la commune pour la mise en place de cet outil.

Pour mémoire, le Plan Communal de Sauvegarde (instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile) a vocation à organiser la réponse communale en cas

d'événements touchant la sécurité civile : il regroupe les documents définissant un dispositif communal opérationnel permettant de gérer les crises éventuelles relevant de la sécurité civile (catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, problèmes sanitaires majeurs, accidents de transport, etc). Il organise par exemple les modalités d'évacuation de la population sinistrée, en précisant la répartition des tâches entre les différents acteurs.

– Information relative à la châtaigneraie communale de Lézinière

Emilie MERMET-BOUVIER informe les élus qu'elle doit contacter Agrjuris concernant la rédaction d'une éventuelle convention de mise à disposition de la châtaigneraie communale de Lézinière aux futurs locataires de la Maison Rouverand.

– Politique d'action sociale de la commune

Les élus évoquent la mise en place d'actions sociales sur la commune : cadeau de naissance envoyés aux futurs parents, organisation d'une fête de village pour l'ensemble des habitants des deux communes déléguées, etc.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 10.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Vente du Mas de Mathée : reconnaissance de la prescription acquisitive survenue en 2011 (parcelles B125 et B126) et acquisition de parties des parcelles B135 et B137

Camille LECAT présente le sujet.

Le Mas de Mathée, situé à Saint Andéol de Clerguemort et appartenant à M. NADLER, est actuellement en vente. Dans le cadre de cette vente, la commune est invitée à reconnaître la prescription acquisitive de M. NADLER (prescription ayant fait l'objet d'un acte notarié en 2011) concernant les parcelles B125 et B126.

Par ailleurs les élus sont également invités à se prononcer sur l'acquisition par la commune de parties des parcelles B135 et B137 dans le cadre de la régularisation de l'emprise foncière de la voirie (dite route de Sambugé). Les futurs acquéreurs du Mas de Mathée (indivision Mme LADE/ M. BIDAULT) céderaient pour l'euro symbolique les parties des parcelles concernées à la commune, les frais de géomètre restant à la charge de la commune.

M. NADLER présente l'historique de l'acquisition du Mas de Mathée par sa famille et il fait part des accords verbaux survenus à l'époque entre sa famille et la municipalité concernant ces parcelles, ces accords n'ayant jamais fait l'objet d'actes formalisés depuis lors.

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
30 juin 2017

L'assemblée régulièrement convoquée le 26 juin 2017, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Marc GOURDON, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Josette ROUX, Daniel MATHIEU

Excusés : Céline MATHIEU

Absents : Anne-Marie DI-DIER, Miriam ROESSEL

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

TAB A

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 - 10	Autres constructions	-58.32	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-58.32
TOTAL :		-58.32	-58.32
TOTAL :		-58.32	-58.32

TAB B

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	24279.30	
231 - 11	Immobilisations corporelles en cours	-24279.30	
238 - 1B	Avances versées commandes immo. incorp.	95335.00	
TOTAL :		95335.00	
2152 - 1B	Installations de voirie		-299.00
2803 (040)	Frais d'études, recherche et dévelop.		-4127.00
280411 (040)	Subv. Public : Bien mobilier, matériel		-14434.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		19800.00
1346 - 11	Autres fonds non transférables		0.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire met ces sujets au vote. M. NADLER ne participe pas aux votes.

Vote des conseillers en faveur de la reconnaissance de la prescription acquisitive de 2011 des parcelles B125 et B126 par M. NADLER : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de l'acquisition pour l'euro symbolique à l'indivision LADE /BIDAULT des parties des parcelles B135 et B137 concernées par la régularisation de la voirie (avec frais de géomètre à charge de la commune) : UNANIMITE POUR.

Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales

Les collèges électoraux qui procéderont à l'élection des sénateurs seront convoqués le dimanche 24 septembre 2017. En vue de constituer ces collèges électoraux, les conseils municipaux doivent élire leurs délégués et suppléants.

La date de l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux a été fixée par décret au vendredi 30 juin 2017 pour le département de la Lozère.

La commune de VENTALON EN CEVENNES doit donc procéder à l'élection de 2 délégués et de 3 suppléants qui voteront aux prochaines élections sénatoriales.

Arrivée de Marc GOURDON à 18 h 30.

Marie-Christine LIEBER et Loïc JEANJEAN présentent leur candidature aux postes de délégués titulaires.

Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT présentent leur candidature aux postes de délégués suppléants.

Les élections ont lieu à bulletins secrets.

Vote des conseillers en faveur des candidatures de Marie-Christine LIEBER et de Loïc JEANJEAN aux postes de délégués titulaires : UNANIMITE POUR.

Marie-Christine LIEBER et Loïc JEANJEAN sont proclamés élus au premier tour et ils acceptent le mandat de délégué titulaire du conseil municipal aux élections sénatoriales.

Vote des conseillers en faveur des candidatures de Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT aux postes de délégués suppléants : UNANIMITE POUR.

Jacques HUGON, Alain VENTURA et Camille LECAT sont proclamés élus au premier tour et ils acceptent le mandat de délégué suppléant du conseil municipal aux élections sénatoriales.

Contrat de travail de M. Mickaël GUITTARD

Mickaël GUITTARD est employé par la commune en tant qu'agent non titulaire depuis septembre 2015. Il occupe des fonctions d'agent polyvalent des services techniques. La durée hebdomadaire de travail de M. GUITTARD est actuellement de 28 heures.

Il bénéficie depuis septembre 2015 de contrats aidés (CUI /CAE = contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi). Le CUI /CAE est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Ce type de contrat peut être prolongé dans la limite totale de 24 mois.

Le contrat actuel de M. GUITTARD se termine le 06 septembre 2017 et il ne pourra donc pas être renouvelé sous la forme d'un contrat aidé. Son travail donne entière satisfaction à la commune. Des contacts ont été pris avec l'AFPA afin que cet agent puisse bénéficier d'une formation en alternance d'agent d'entretien du bâtiment pendant un an. Une demande de financement de cette formation est en cours auprès de Pôle Emploi. M. GUITTARD doit confirmer son accord pour suivre cette formation.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture d'un poste d'agent technique à compter du 06 septembre 2017, d'une durée de 28 heures de travail hebdomadaires. Monsieur le Maire précise que ce poste s'inscrirait dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, M. SZYMANSKI devant partir à la retraite d'ici 2 ans. Vote des conseillers en faveur de l'ouverture d'un poste d'agent technique à compter du 06 septembre 2017 pour une durée de 28 heures de travail hebdomadaires : UNANIMITE POUR.

Vote des conseillers en faveur de la délégation donnée au Maire pour signer le devis de formation de l'AFPA pour M. GUITTARD d'un montant de 5 040 € TTC, après recherche d'éventuelles aides au financement : UNANIMITE POUR.

Individualisation des subventions 2017 aux associations

Les élus sont invités par Monsieur le Maire à se prononcer sur l'individualisation

des subventions qui seront versées par la commune en 2017.

Plusieurs demandes ont été reçues à ce jour. Ces demandes sont présentées aux élus.

Après en avoir débattu, il est proposé d'attribuer les sommes suivantes aux associations ci-après :

- La Châtaigneraie Cévenole : 25 € (adhésion),
- Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du haut Languedoc : 100 € (adhésion),
- La Fondation du Patrimoine : 55 € (adhésion),
- Association Epi de Mains : 650 €,
- Association Artisans Bâtitisseurs en Pierres Sèches : 650 €,
- Cinéco : 500 €,
- Association des Parents d'élèves de VENTALON EN CEVENNES : 400 €,
- Association Promotion de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT : 200 €,
- Théâtre Clandestin : 400 €,
- Association Nationale des Anciens Combattants et Amis(e)s de la Résistance : 50 €,
- Du Céfédé à la Ligne Verte : 250 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du COLLET DE DEZE : 250 €,
- USEP 48 (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) : 50 €.

Votes des conseillers en faveur de l'attribution de chacune de ces subventions : UNANIMITE POUR, sauf pour l'attribution de la subvention à l'Association Promotion de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT : 1 vote CONTRE. Certains élus, du fait de leur responsabilité au sein de ces associations, se retirent des votes suivants :

– Daniel MATHIEU ne participe pas au vote (= procuration non actionnée) concernant l'adhésion de la commune à l'Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du haut Languedoc ;
– Emilie MERMET-BOUVIER ne participe pas au vote concernant la subvention à l'Association des Parents d'élèves de VENTALON EN CEVENNES ;
– Véronique NUNGE, Jean-Claude DAUTRY, Jacques HUGON et Camille LECAT ne participent pas au vote concernant la subvention à l'Association Epi de Mains.

Adhésion à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN, Alès

La cantine de l'école des Abrits achète actuellement des produits bios à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN, une coopérative située à Alès.

Il est nécessaire que l'école adhère à cette coopérative afin de pouvoir s'y fournir et régler les produits achetés. Les frais d'adhésion pour les personnes morales s'élèvent à 50 €/an.

Les élus sont invités à valider l'adhésion de l'école BIOCOOP SOLEIL LEVAIN.

Emilie MERMET-BOUVIER s'interroge sur la gestion de ce magasin, certaines BIOCOOP ne facturant pas de frais d'adhésion à leurs clients.

Il est évoqué la nécessité de trouver une juste articulation entre la mise en œuvre d'une cantine « bio » et la volonté de faire travailler les producteurs locaux qui participent au dynamisme du territoire.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de

dérogation à BIOCOOP RESTAURATION (gros-siste du groupe BIOCOOP spécialisé dans la fourniture des professionnels de l'alimentation) a été faite par l'école. En effet l'école souhaite se faire livrer par BIOCOOP RESTAURATION mais le niveau minimal de livraison exigé est trop élevé pour l'école. Il est donc envisagé de mutualiser les commandes avec l'association « Ecorelais » afin d'atteindre les volumes de commandes nécessaires. Vote des conseillers en faveur de l'adhésion à BIOCOOP SOLEIL LEVAIN d'Alès : 13 votes POUR, 5 ABSTENTIONS.

Dotation touristique du SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère : reversement de la dotation forfaitaire 2017 de la commune de VENTALON EN CEVENNES à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Le SIVOM des Sources du Tarn (qui réunissait Fraissinet, Le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon, Vialas, St Frezal de Ventalon et St Andéol de Clerguemort) a été dissous en 2016. Ce SIVOM, qui avait une compétence touristique, percevait la dotation touristique des communes qu'il versait ensuite à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Suite à sa dissolution en 2016 et à la création de la nouvelle communauté de communes, la commune de VENTALON EN CEVENNES va percevoir cette dotation touristique en 2017 alors que la nouvelle CCCML devrait la perce-

voir puisque c'est elle qui exerce la compétence tourisme.

La commune de VENTALON EN CEVENNES devrait percevoir précisément 6 393 € (4 800 € pour St Andéol +1 593 € pour St Frézal).

Les élus sont donc invités à délibérer afin de reverser cette dotation à la CCCML. Vote des conseillers en faveur du reversement de cette dotation à la CCCML : UNANIMITE POUR.

Rythmes scolaires 2017/2018

Un décret publié le 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de sortir de la réforme des rythmes scolaires en revenant par exemple à une semaine de 4 jours. L'objectif est de redonner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation du temps scolaire afin de répondre aux singularités des contextes locaux. Là où un consensus émergerait entre conseil d'école, municipalité et Inspection d'Académie, une dérogation aux cadres existants serait donc possible. Ces évolutions interviendraient à compter de la rentrée 2018 mais des expérimentations pourraient avoir lieu dès la rentrée 2017.

Les parents d'élèves, les élèves et le personnel communal ont été sollicités sur cette question : la majorité d'entre eux se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours.

Départ de M. NADLER à 20 h 8.

Les élus débattent du rythme de travail le plus adéquat pour les enfants. L'avenir des activités périscolaires en cas de retour à 4 jours est également évoqué.

Vote des conseillers en faveur de la réforme du rythme scolaire avec retour à 4 jours et demande de dérogation pour que cette réforme soit appliquée dès la rentrée 2017 : 11 votes POUR, 1 vote CONTRE, 5 ABSTENTIONS.

Schéma d'assainissement (Saint Andéol de Clerguemort)

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente ce sujet. Le schéma directeur d'assainissement de Saint Andéol de Clerguemort est actuellement en phase 4 de son élaboration. Le dossier va être transmis à la DREAL par la commune. L'enquête d'utilité publique permettant de valider ce schéma devrait bientôt pouvoir être lancée. Sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT, seuls deux hameaux ne sont pas concernés par l'assainissement non collectif :

Lézinier (partie aval) et l'Espinas.

Une délibération avait été prise par la commune de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT afin de valider le lancement de l'enquête publique qui sera l'occasion d'un débat.

Motion de soutien à la Trésorerie du COLLET DE DEZE et souhait de maintien des services publics locaux

La Trésorerie du COLLET DE DEZE est mise en difficulté par des réductions d'effectifs. Alain VENTURA invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote d'une motion de soutien à la Trésorerie du COLLET DE DEZE ainsi qu'à tous les services publics, notamment situés en zone rurale,

menacés par les réductions drastiques d'effectifs.

Vote des conseillers en faveur de cette motion de soutien : UNANIMITE POUR.

Projet Espace Test Agricole : suite à donner

Emilie MERMET-BOUVIER présente l'état d'avancement de ce projet.

L'étude réalisée sur la faisabilité de l'espace test agricole a porté sur des terrains publics et privés. Or il apparaît aujourd'hui que le projet d'espace test agricole ne sera pas réalisable sur les terrains privés à long terme. Par ailleurs le coût de fonctionnement d'un tel projet s'avère extrêmement lourd à porter pour une petite commune.

Les pistes envisageables sont donc les suivantes :

- Consolider les agriculteurs actuellement en place sur les terrains communaux,
- Pour les terrains privés, envisager la mise en place de serres-tunnels notamment sur la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUMORT; de nombreux éleveurs de SAINT FREZAL DE VENTALON sont intéressés par cette idée. Le coût de ces structures est à creuser. L'organisation à mettre en place entre les différents éleveurs est également à étudier. Des réunions publiques pourraient être organisées à ce sujet.

Emilie MERMET-BOUVIER est mandatée par les élus pour continuer à travailler sur ces pistes.

Par ailleurs Emilie MERMET-BOUVIER présente aux élus les devis qu'elle a obtenus concernant le débardage de bois pour la châtaigneraie de L'Espinas. Le devis de M. Josse LEMATTRE est retenu.

Information : Sentiers de randonnée

Marie-Christine LIEBER présente ce sujet.

3 sentiers de randonnée (sentiers PR) validés par le Parc National des Cévennes et l'Office du Tourisme existent actuellement sur la commune. Ces sentiers sont gérés par la communauté de communes. Or il s'avère aujourd'hui que l'entretien de ces sentiers pose de multiples problèmes.

- De gros travaux sont nécessaires afin de remettre en état le sentier du Moulin (travaux de terrassement, passerelle...). Des devis sont en cours de réalisation. Ils seront soumis à la communauté de communes.

- Le sentier du Ravin de l'Enfer doit être re-balisé. Des panneaux de départ sont à implanter et des chicanes à réaliser. Des réunions sur place ont eu lieu avec l'ONF et l'ASA.

- Le sentier de Tras Lou Serre nécessite un important travail d'entretien car toutes les sections de ce sentier ne permettent pas la circulation des randonneurs. Une passerelle est également à réaliser.

Des pistes sont évoquées afin de résoudre des problèmes d'entretien :

Proposer à la communauté de communes de s'appuyer sur les équipes communales (moyennant paiement de ces prestations) pour le débroussaillage des sentiers? Faire passer des troupeaux pour favoriser l'entretien des sentiers?

Cet enjeu est crucial pour la commune, la randonnée étant une des principales activités touristiques proposées sur le territoire.

Information : Projet d'aménagement d'une aire de jeux à L'Espinas

Véronique NUNGE présente ce sujet.

Un appel à projets a été lancé par l'Association Territoriale Causses Cévennes concernant la réalisation d'aires de jeux. L'ATCC anime en effet un Groupement d'Action Locale (GAL) qui gère une enveloppe de fonds européens. Cette enveloppe est issue du FEADER (Fonds Européen Agricole Développement Espace Rural) et plus particulièrement du programme LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). 3 projets d'aires de jeux sont finançables à hauteur de 15 000 €. Cet appel à projet s'adresse aux collectivités.

6 axes de sélection sont retenus parmi lesquels : intégration dans le site, aménagements prévus (aire de pique-nique, point d'eau, etc), types d'équipements (jeux, agrès), modalités de réalisation du projet (essence des bois utilisés, traçabilité des bois, etc)...

Il est précisé que l'utilisation du bois est obligatoire, un des enjeux étant de favoriser les synergies locales en faisant appel autant que possible à des entreprises locales. Il s'agit de créer un espace de rencontre, de vivre ensemble, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

La commune pourrait donc répondre à cet appel à projets en proposant la réalisation d'une aire de jeux sur le site de L'Espinas. La commune pourrait passer une convention avec l'association Epi de Mains qui participerait au montage et

à la réalisation du dossier. Véronique NUNGE précise que la commune, si elle souhaite répondre à ce projet, devrait commencer par organiser une réunion avec le GAL et l'association Epi de Mains.

Les élus débattent de la nécessité d'avoir un projet global sur le site de L'Espinas, alliant problématiques agricoles et touristiques.

Il est convenu que ce sujet doit être approfondi (modalités exactes et coût estimatif du projet). Il pourra être remis ultérieurement à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal si une délibération s'avère nécessaire.

Panneau d'affichage

« Col de Banette »

Le panneau d'affichage situé au col de Banette a disparu et le poteau est effondré. Son remplacement doit donc être programmé.

Questions diverses

- Syndicat Mixte Numérique

Alain VENTURA présente le sujet.

Le 28 novembre 2016 la commune de VENTALON EN CEVENNES avait délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit. Ce syndicat regroupera les communes concernées et le Département de la Lozère. Il assurera la maîtrise d'ouvrage du projet très haut débit et la gestion du nouveau réseau. Il convient maintenant que la commune de VENTALON approuve les statuts de ce syndicat en vue de sa création.

Camille LECAT se présente comme délégué titu-

laire et Alain VENTURA comme délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical. Vote des conseillers en faveur de l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Numérique et de la désignation de Camille LECAT comme délégué titulaire et d'Alain VENTURA comme délégué suppléant auprès du comité syndical : UNANIMITE POUR.

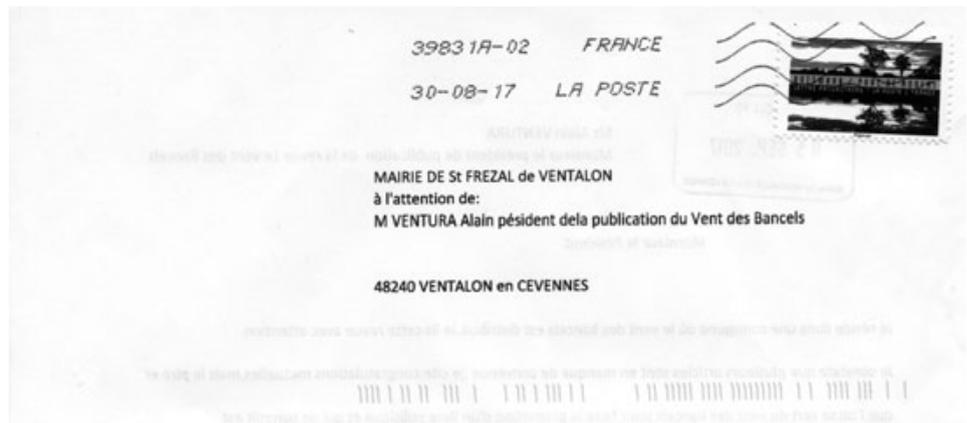
– Information relative au syndicat mixte Du CÉFÉDÉ à la Ligne Verte
Loïc JEANJEAN présente l'avancée du projet de la Voie Verte.

Le projet avance bien grâce à l'aide du Département et de Lozère Ingénierie. Le tracé du parcours St Privat /Ron Corbière vient d'être réalisé avec l'appui de Lozère Ingénierie. Il manque encore à finaliser des financements, notamment pour la signalétique et la reprise de deux ouvrages d'art problématiques : le pont de Ron Corbière et le tunnel de St Privat qui est à stabiliser.

Loïc JEANJEAN rappelle les différentes tranches de travaux qui sont prévues. Florac – St Julien d'Arpaon sera la première phase. Le tracé Ste Cécile d'Andorge – Le Collet de Dèze constituera la deuxième phase. La commune de Ventalon en Cévennes sera quant à elle concernée par la troisième phase.

Actuellement ce sont surtout les financements régionaux qui restent en suspens.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 25.



« Aux lecteurs du Vent des Bancel's : Notre journal a reçu une lettre anonyme.

Nous faisons le choix de ne pas la publier afin de ne pas créer un précédent.

Si l'auteur de cette lettre décide de la signer, nous la publierons. Nous ne contestons pas son droit à exprimer ses points de vue personnels. Nous contestons l'anonymat qui engendrerait un malaise et une complication dans les débats que nous souhaitons, vivement, avec nos lecteurs.

Les échanges et les débats sont une richesse, qui nécessite a minima « le visage découvert ».

Nous profitons de cette occasion pour encourager nos lecteurs à s'exprimer et à réagir aux articles de notre journal. »



Le comité de rédaction.



LOUCHE Alain
Maire
St Martin de Boubaux

PRÉSIDENT



ALLIER Jean-Pierre
Maire Délégué
Fraissinet de Lozère

1^{ER} VICE PRÉSIDENT



PIGACHE Jean-Claude
Adjoint
Gabriac

2^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



BENOIT Robert
Adjoint
St Germain de Calberte

3^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



JAFFARD Alain
Maire
Pont de Montvert
Sud Mont Lozère

4^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



PLAGNES Pierre
Maire
St Martin de Lansuscle

5^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



CLAUZEL Ardoine
Adjointe
St Etienne Vallée Française

6^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



MARCHELIDON Pascal
Sup. Adjoint
St Privat de Vallongue

7^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



REYDON Michel
Maire
Vialas

8^{ÈME} VICE PRÉSIDENT



DELDIQUE Bruno
Conseiller
St Etienne Vallée Française
BUREAU



HANNART Jean
Maire
Ste Croix Vallée Française
BUREAU



VENTURA Alain
Maire Délégué
St Frezal de Ventalon
BUREAU



ALBARET Vanessa
Adjointe
Vialas



BAI Florence
Maire
St André de Lancize



BALLAND Gilles
Maire
St Hilaire de Lavit



BESSAC Eric
Maire
St Michel de Déze



CROUZAT Gérard
Maire
St Etienne Vallée Française



DELEUZE André
Maire
St Julien des Points



FESQUET Pierre
Maire
Moissac Vallée Française



GAILLAC Josette
Maire
Bassurels



GOISET Annie
Maire
Molezon



LACOMBE Jean-Michel
Maire
Le Collet de Déze



LAMY Gérard
Maire
St Germain de Calberte



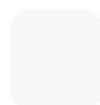
LAUZE Annie
Adjointe
Le Collet de Déze



DE GAUDEMONT Muriel
Adjointe
Ventalon en Cévennes



ROUX Christian
Adjoint
Le Collet de Déze



PRATLONG Noëlle
Adjointe
Le Pompidou



TREBUCHON Pierre
Adjoint
Le Collet de Déze



VELAY Jean-Paul
Maire Délégué
St Maurice de Ventalon

Siège Administratif Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
route nationale 48160 Le collet de Déze
Tel : 04 66 65 07 79
Mail : cc-cevennesmontlozere@orange.fr
www.cevennes-mont-lozere.fr

Pôle Administration Générale / RH / Développement territorial / Finance
04 66 65 07 79
Basé au Collet de Déze

Pôle Culture Enfance Jeunesse / Ordures Ménagères / Eau / Assainissement / Cadre de vie
04 66 45 90 29
Basé à Ste Croix Vallée Française

Pôle Economie / Tourisme / Communication
04 66 32 93 30
Basé au Pont de Montvert Sud Mont Lozère



La nouvelle communauté de communes s'est mise en place et a beaucoup travaillé au rythme d'un bureau et d'un conseil par mois plus la réunion des commissions (déjà 1 à 5 réunions par commission).

Le budget a été voté (1 856 000€ en fonctionnement et 2 960 800€ en investissement au budget principal).

Le contrat de ruralité pour tout le sud Lozère a été signé en mars et nos projets sont pris en compte et financés à 80% : restauration du presbytère de Fraissinet de Lozère. Coût 397 063€. Subventions

Etat, DETR 119 119€ (30%) et FSIL 168 531€ (42.44%) et Département 30 000€ (7.56%). Création de locaux à vocation économique à St Frezal de Ventalon (Commune de Ventalon en Cévennes) Coût 435 000€. Subventions Etat, DETR 147 900 (34%) et FSIL 165 100 (38%), TDIL 15 000€ (3.4%) et Région (4.6%). Mission d'Ingénierie sur 3 ans pour la revitalisation des centres bourgs du Collet de Déze, St Germain de Calberte, St Michel de Deze, Ste Croix Vallée Française, St Etienne Vallée Française, Vialas et Le Pont de Montvert. Coût 136 200€ Subvention de 100 500€ de l'Etat (FNADT) et une participation des communes concernées.

La mise en place d'un Office du Tourisme communautaire a été réalisé avec son siège au Pont de

Montvert et 5 antennes (Le Collet de Déze, Sainte Croix, St Etienne, Saint Germain et Vialas).

La mise en place d'une Maison de services au public sur deux sites, Sainte Croix et Saint Etienne, est effective depuis le 1 juin avec en référent, Magali Martinez, de la Msap du Pont, et nous avons demandé la création d'une telle structure sur le Collet et des antennes sur Saint Germain et Vialas.

Le site de notre communauté de communes ancienne devient le site de la nouvelle (compte rendus des conseils et informations sont en ligne sur <http://www.cevennes-mont-lozere.fr>).

La communauté de communes devrait passer au 1/1/2018 à la fiscalité Professionnelle Unique bo-

nifiée en prenant en compte de nouvelles compétences (certaines routes communales parcourant plusieurs communes seront classées d'intérêt communautaires) sans pour autant toucher à la fiscalité des communes.

Au plan culturel, la communauté de communes a contractualisé avec les Scènes Croisées et le Cratère d'une part et avec les Foyers Ruraux d'autres part pour proposer une dizaine de spectacles de qualité sur notre territoire (Pont de Montvert, l'Espinass, Vialas, Saint Etienne, Sainte Croix, Saint Martin et Le Collet (enfants des collèges) et a aidé à la programmation de la Nuit des Camisards au Plan de Fontmort fin juillet.

Histoire des droits des femmes

« Mais pourquoi donc faudrait-il des lois pour aboutir à la parité en politique ? cela se fera naturellement petit à petit ».

Vous avez sans doute entendu vous aussi cette phrase aberrante.

Pourquoi faut-il des lois ? mais simplement parce que ce sont des lois érigées par des hommes qui ont exclu les femmes de la sphère politique.

C'était le sujet de la conférence organisée à l'Espinas le samedi 24 juin, animée par Muriel de Gaudemont, ancienne responsable de la commission femmes d'Amnesty International France.



La soirée a eu du mal à démarrer à cause de problèmes matériels qui ont retardé le début de la projection du film britannique, « Les suffragettes », de Sarah Gavron, sorti en 2015. Ce film retrace l'histoire de femmes britanniques qui ont lutté pour obtenir le droit de vote. Nous étions au début du siècle dernier, ces femmes ont voulu rester dans la légalité et ont organisé des manifesta-

tions pacifiques qui ont abouti à des promesses non tenues de la part des hommes du gouvernement. Alors le mouvement s'est durci et a eu recours à des actions illégales et provocantes pour se faire entendre. Ces femmes ont été considérées comme des insensées extravagantes par les hommes et aussi par les autres femmes elles-mêmes enfermées dans leurs convictions que le monde tel qu'il était, dessinait un équilibre salutaire.

L'histoire a retenu le courage et la motivation des suffragettes britanniques, mais n'a hélas pas soutenu la mémoire des femmes françaises qui bien avant les britanniques ont elles aussi lutté pour obtenir des droits civiques. En 1876 Hubertine Auclert fonde la société Le droit des femmes qui devient en 1883 Le suffrage des femmes.

Tous les espoirs étaient pourtant permis en France en 1789, les femmes se sont investies dans la chute de la royauté, elles étaient sur les barricades, elles étaient en marche sur Versailles, elles ont été arrêtées comme les hommes et elles ont cru pouvoir participer à la reconstruction d'un ordre républicain.

Les femmes ne sont pas considérées comme de vrais individus à l'époque, elles sont condamnées à la sphère privée, le foyer (cependant elles travaillent dur aux champs ou dans les blanchisseries) et elles sont absentes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Pourtant certains hommes sont conscients de l'inégalité des droits entre les femmes et les hommes. Condorcet publie un texte intitulé « Sur l'admission des femmes aux droits de cité » dans lequel il dénonce l'habitude qui rend familière et naturelle l'absence de droit : « Est-il une plus forte preuve du pouvoir de l'habitude, même sur les hommes éclairés, que de voir invoquer le principe des droits en faveur de trois ou quatre cents hommes qu'un préjugé absurde en avait privés, et l'oublier à l'égard de douze millions de femmes ». Il n'est pas entendu, comme on ne veut pas entendre Olympe de Gouges qui à 43 ans en 1791 publie la Déclaration Universelle des Droits de la Femme et de la Citoyenne.

Mais elles veulent participer à la vie politique, les femmes, et elles se réunissent dans des clubs de femmes créés partout en France. Entre 1789 et 1793, on compte à Paris et en province



●●● 56 clubs féminins (Yannick Ripa, Les femmes actrices de l'histoire, Paris).

Le 30 octobre 1793, la convention interdit les clubs féminins, quatre jours plus tard Olympe de Gouges est guillotinée.

C'est le début de l'exclusion des femmes de tous les droits que s'arrogent les hommes qui ont pris le pouvoir et qui aboutit avec le code civil de 1804 à la relégation des femmes au statut de mineure incapable juridique.

Le 20 mai 1795, la Convention interdit l'entrée des tribunes aux femmes et chasse celles qui tentent de rester à coups de fouet de poste. L'activité politique est interdite aux femmes. Les décrets du 24 mai leur interdisent de pénétrer dans les tribunes de la convention, d'assister à toute assemblée politique et de s'attouper « à plus de 5 » dans les rues.

Le code Napoléon de 1804 inscrit l'enfermement des femmes au sein de la famille : le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari. Considérées comme mineures, elles sont soumises, jusqu'en 1970, à l'autorité du père et du mari.

Depuis ce temps les femmes se battent pour l'égalité. Que de chemin à parcourir !

Tandis que le décret du 5 mars 1848 institue le suffrage universel masculin, celui du 28 juillet 1848, interdit aux femmes et aux mineurs d'être membre d'un club ou d'y assister.

C'est entre ces deux décrets, le 10 avril 1848 que naît Hubertine Auclert, surnommée la « suffragette française » qui milite fermement pour l'égalité des droits, notamment les droits politiques des femmes. À sa mort en 1914, les femmes sont encore loin d'avoir les mêmes droits que les hommes. Mais les mentalités commencent à changer et des propositions émergent pour accorder le droit de vote aux femmes.

Ainsi en 1919, Aristide Briand lance un appel à la chambre des députés qui se prononce pour le droit de vote des femmes, la sénat rejette la loi en 1922. Entre 1918 et 1940, six propositions de loi ont été votées à l'Assemblée Nationale, toutes rejetées par le Sénat.

En 1936, le front populaire perd l'occasion d'accorder le droit de vote aux françaises. C'est par l'ordonnance du 21 avril 1944, que les françaises ont enfin acquis le droit de vote avec les mêmes conditions que celles des hommes.

Un siècle et demi de domination masculine en politique ne s'efface pas facilement et devant la surreprésentation des hommes dans les instances politiques, en 2000, a été promulguée la première loi sur la parité politique, modulant l'aide publique aux partis et, en 2008, a été inscrit dans la constitution « L'égal accès des femmes et hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Mais les résultats n'étaient pas là, alors en 2013 la loi de mai instaure le scrutin binominal qui a permis de multiplier par près de 4 le nombre de conseillères départementales qui sont passées de 13,8 % à 50,1 % entre 2011 et 2015.

En 2014, la loi du 4 août double, à compter de 2017, le taux de modulation des financements aux partis politiques qui ne respectent pas la parité aux élections législatives. On passe de 26,9 % de femmes députées à 38,8 % en 2017.

On finit par approcher du but. En politique. Mais le combat a été et reste nécessaire pour tous les autres droits, éducation, travail, mariage/divorce, etc.

C'est cela être féministe, se battre pour l'égalité des droits.



Muriel De Gaudemont

Rapport 2016 du HCE, part des hommes au niveau local

		Conseillers	Présidents
Régions		52,2%	83,3%
Départements		50%	90,1%
Communauté de communes	Moins de 1000 hab.	79,8%	
	Plus de 1000 hab.	56,3%	
	Toutes Communautés de communes		92,3%
		conseillers	maires
Communes	Moins de 1000 hab.	65,1%	82,8%



<https://ventalonencevennes.blogspot.fr/>

Un nouveau site pour l'information des habitants de Ventalon en Cévennes

Depuis la création de Ventalon En Cévennes par la fusion des communes de Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon, les habitants demandaient régulièrement à la commune à être mieux informés de la vie communale.

En effet, si auparavant, Saint Andéol de Clerguemort informait régulièrement les habitants en utilisant une « mailing list », rien de cela n'avait été mis en place sur la commune de Saint Frézal de Ventalon, et le changement de messagerie électronique induit par la fusion rendait impossible l'usage de l'ancienne mailing list et son élargissement aux habitants de Saint Frézal de Ventalon. En outre, de nombreuses adresses email étaient devenues obsolètes et la mise à jour de cette « mailing list » était devenue difficile.

Il fallait donc trouver un moyen plus simple et plus convivial pour améliorer la communication de la commune comme les horaires d'accueil du public en mairie, les événements et fêtes organisés par les nombreuses associations de la commune, les inévitables restrictions de circulation en période de travaux ou les nombreux messages d'informations envoyés à la commune par les services de l'Etat, du Parc National des Cévennes ou du Département et les autres brèves du quotidien.

Après avoir testé plusieurs solutions gratuites comme les réseaux sociaux, le personnel administratif de la mairie a finalement créé début août 2017 un blog d'informations communales

(<https://ventalonencevennes.blogspot.fr/>).

En se connectant à cette adresse, les habitants et les amoureux de Ventalon En Cévennes pourront donc retrouver à toute heure et en tout lieu (pour peu qu'ils aient accès à Internet, ce qui n'est pas toujours simple en Cévennes...) les informations courantes de la vie communale. En s'inscrivant sur ce blog, ils recevront par email une notification à chaque mise à jour du blog, retrouvant ainsi les avantages de l'ancienne « mailing list ».

La plupart des parutions de ce blog sont également relayées sur le réseau social google plus (<https://plus.google.com/>).

Ainsi, ce blog ne remplacera pas le plaisir de la lecture des médias locaux comme *Le Vent des Bancel*, *La Lozère Nouvelle* ou *Midi Libre*, mais permettra à chacun d'être informé dans les meilleurs délais des petits et grands moments de la vie de la commune.

Ce blog évoluera certainement si le besoin se faisait jour vers un site communal.

Les associations et les acteurs de la commune qui souhaiteraient diffuser des informations par ce biais peuvent le demander par email au **secrétariat de la mairie** (mairie.ventalon@gmail.com). Il est demandé de préférer les images (*.jpeg) aux documents (*.pdf) pour illustrer chaque post.

■
Pierre Emmanuel Dautry



Les écoliers à la piscine !

Du 26 juin au 7 juillet, les trois écoles de Saint Privat de Vallongue, Saint Michel de Dèze et des Abrits ont réalisé leur projet « piscine ». Les élèves ont ainsi bénéficié de huit séances de natation durant ces 15 jours. La bâche à bulle achetée il y a deux ans par la mairie de Saint Privat a de nouveau fait merveille et a permis de garder une température de l'eau agréable malgré quelques jours plutôt frais.

Sous la surveillance de Babeth Meric, puis de Delphine Ramdane, les maternelles ont pu apprivoiser l'eau chacun à son rythme; les plus grands ont progressé dans leurs aptitudes dans l'eau (respiration, propulsion...) et les CE2 et CM ont terminé leur cycle en passant leur ASSN (Attestation Scolaire « Savoir Nager ») avec beaucoup de succès.

C'est donc un bilan très largement positif qui ressort de ces 15 jours aquatiques. Tous les acteurs (enseignants, parents d'élèves, mairies et employés communaux, conseillers départementaux, communauté de communes) sont conscients de l'importance du « savoir nager » pour ces futurs citoyens. Même la mairie du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère et l'équipe enseignante de l'école de l'Estournal y ont contribué en permettant à Delphine Ramdane de rejoindre ce projet précipitamment afin qu'il se déroule dans son intégralité. Bref, une vraie synergie de territoire !

■
Christian Rameau

Bilan du 9ème Festival des Métiers d'Art en Cévennes, les 14, 15 et 16 juillet 2017 au Pont de Montvert



Cette nouvelle édition du Festival des Métiers d'Art fut, une fois encore, un moment de découvertes, d'émotions, de rencontres, d'échanges artistiques et humains qui ont attiré de plus de 11 000 visiteurs.

La réussite de cet événement majeur pour Le Pont de Montvert n'aurait pu être possible sans l'investissement et la participation d'un très grand nombre de personnes en grande partie bénévoles et d'établissements privés et publics. Quelques chiffres significatifs : 78 Créateurs d'art dont 12 Italiens, 49 lieux, une centaine de bénévoles, 73 ateliers créatifs auxquels 365 personnes adultes et enfants ont participé et plus de 30 partenaires situés dans tout le territoire !

Une année entière a été nécessaire à la préparation et l'organisation de ce festival qui a accueilli durant trois jours ces créateurs d'art et artistes sélectionnés par le jury. Ils sont venus dès la veille, installer leurs stands dans les lieux prêtés par les habitants, nettoyés et préparés par des bénévoles. S'adaptant à toutes les configurations, vieilles échoppes au sol pavé, caves, anciennes forges, granges... ou au contraire garages récents en parpaings, les artistes ont découvert sur place leurs espaces d'exposition et les ont investis. Chaque créateur d'art a su tirer parti de ces traces du

passé, des spécificités de son lieu en l'éclairant, l'habillant de tissus ou au contraire en intégrant ses œuvres dans le décor existant, jusqu'à atteindre une quasi parfaite harmonie, faisant la preuve de son inventivité, de son talent. Ils ont ainsi transformé le temps du week-end un paisible village cévenol en une immense galerie d'art !

Cet événement est aussi caractérisé par son ambiance très festive, animée d'abord par les habitants eux-mêmes, les bénévoles, les commerçants dans les lieux d'exposition, à la buvette, aux différents points de restauration; mais aussi par la présence d'artistes proposant tout au long du festival des concerts et spectacles. Cette année nous avons pu apprécier la vitalité et la richesse musicale avec des groupes comme GangZterek ou Picon mon amour; avec la C^{ie} Faux Mouvement le public a pu assister à un spectacle de danse et des contes philosophiques ont été proposés par la C^{ie} La Cour Singulière qui a accueilli un grand nombre de spectateurs malgré la petitesse de sa roulotte !

De cette édition 2017 du Festival des Métiers d'Art nous retiendrons outre un esprit de partage et une véritable convivialité, un attachement réaffirmé du public et des artistes à cette manifestation unique en son genre malgré les inquiétudes suscitées par la défaillance du soutien financier de certaines collectivités locales. Nous garderons avant tout en mémoire la belle diversité des œuvres proposées qui s'accorde magiquement avec les matériaux tel que le granit, la lauze, le bois des anciennes demeures et les murs fleuris de roses trémières du village du Pont de Montvert !

■
AMAC

